

# *Le lien des chercheurs*



N° 167

Octobre/Décembre 2011

# *Cévenols*



## **Éditorial**

### **37<sup>e</sup> Assemblée Générale**

### **Élisabeth Bruguière, une protestante au couvent**

### **Comment une cloche vole du temple de Bouquet à celui des Mages... et en revient !**

### **La reconstruction des temples de la Vallée Française**

### **Autrefois les Barjac de Rochegude, avant la Révocation de l'Édit de Nantes**

### **Autrefois les Barjac de Rochegude, pendant et après la Révocation de l'Édit de Nantes**

### **À lire ou consulter**



N° 167 - Prix : 7 €



9 770335 626008



*Le château de Rochebude (Photo C.-J. Girard)*



*Le Mont Bouquet (Photo Académie de Montpellier)*

## SOMMAIRE

**Page 1 : Éditorial.**

**Page 2 : 37e Assemblée Générale,  
Potelières-Rochebude, 2011.**

**Page 6 : Élisabeth Bruguière,  
une protestante au couvent,  
par Jean-Gabriel PIETERS.**

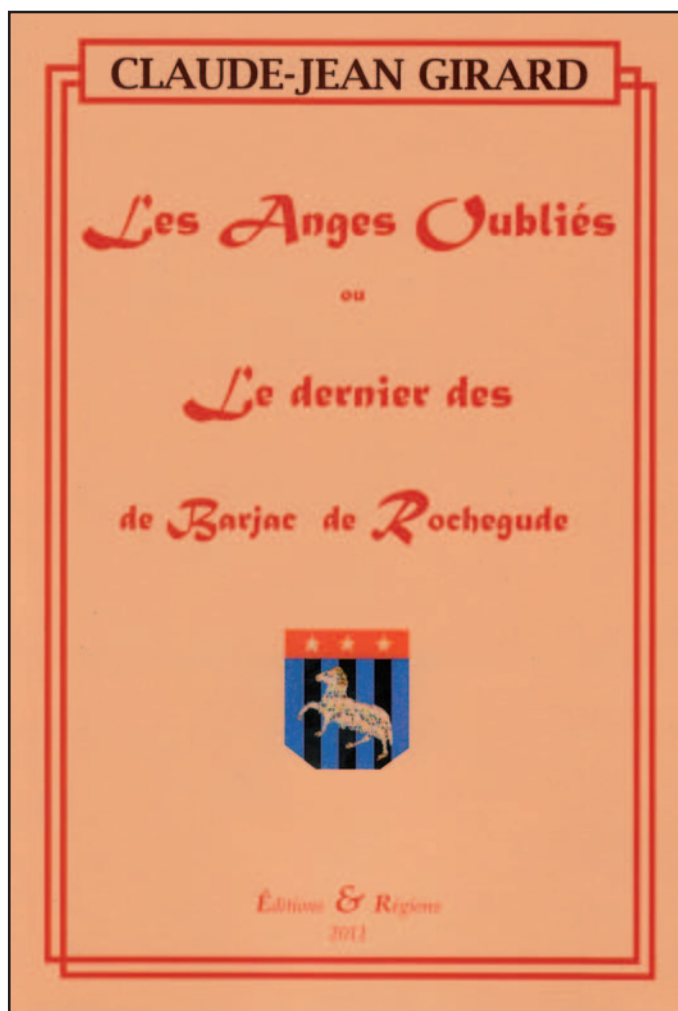
**Page 10 : Comment une cloche vole du temple  
de Bouquet à celui des Mages...  
et en revient !  
par Gabriel LIOTARD,  
avec les témoignages  
d'Annie NYS-BARBUSSE  
et de Renée PEYRE.**

**Page 14 : La reconstruction des temples de la  
Vallée Française,  
par Alain BRUNETON**

**Page 17 : Autrefois les Barjac de Rochebude,  
avant la Révocation de l'Édit de Nantes  
par Claude-Jean GIRARD.**

**Page 25 : Autrefois les Barjac de Rochebude,  
pendant et après la Révocation  
de l'Édit de Nantes  
par Claude-Jean GIRARD.**

**Page 33 : À lire ou consulter.**



*Couverture du roman historique de Claude-Jean Girard.*

### PHOTOS COUVERTURE

Le temple de la Boissonnade, Moissac, Lozère  
(Photo A. Bruneton)

Le temple de Saint-Martin-de-Lansuscle  
(Photo A. Bruneton)

Oui, on continue, on persévère et on s'améliore sans cesse !

Depuis quelques mois, nos adhérents et fidèles lecteurs ont pu se demander avec inquiétude si leur revue *Le Lien des Chercheurs Cévenols* allait poursuivre son travail de recherche et de vulgarisation de l'histoire cévenole. Qu'on se rassure tout de suite : OUI ! Notre revue continue et notre association poursuit son bonhomme de chemin, qui comme toutes les calades cévenoles, montent et descendent, remplies de pierres qui parfois tordent les pieds.

Comme vous pouvez le lire dans le compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Potelières le 25 août dernier, le cri d'alarme lancé dans le numéro 166 a remué profondément tous les présents à cette assemblée ainsi que de nombreux lecteurs éloignés qui nous ont sollicités pour savoir ce qu'il en résultait. Cet appel a porté ses fruits et devant la nécessité, un petit groupe a pris en main la tâche de revoir quelques phrases des statuts pour améliorer le fonctionnement de notre association et ainsi faciliter la manifestation de candidatures. C'est pourquoi il propose un conseil d'administration élargi à 15 membres et un ou deux vice-présidents pour répartir la lourdeur de cette tâche.

D'ores et déjà, plusieurs personnes se sont signalées pour faire partie du futur nouveau conseil d'administration, mais il est nécessaire de faire encore appel à vous, adhérents, pour poser votre candidature. La composition particulière de notre association où les Cévenols et amoureux de l'histoire cévenole habitent souvent fort loin de la « patrie » de leur cœur, implique une utilisation plus importante des techniques de communication modernes. Le fait d'être loin des Cévennes n'est donc pas une raison suffisante pour ne pas se présenter au conseil d'administration.

Merci de participer à l'assemblée générale extraordinaire ou d'envoyer votre pouvoir, afin qu'administrativement l'association puisse fonctionner. Sachez bien que sans vous, lecteurs, adhérents, contributeurs, *Le Lien des Chercheurs Cévenols* ne peut vivre et on se demande même comment nous pourrions vivre sans *Le Lien des Chercheurs Cévenols* !

Marie-Lucy DUMAS

---

**LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE**  
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

**Fondateurs**

Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)  
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

**Président honoraire**

Yannick CHASSIN du GUERNY

**Bureau**

Président : Pierre A. CLÉMENT  
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN  
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS  
Trésorier : François ANCELIN

**Comité de Rédaction**

F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE  
P. A. CLÉMENT - M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD  
J.-G. PIETERS - M.-C. PONTIER - P. ROLLAND  
P. ROUX-TATTO - M. WIÉNIN

**Conseil scientifique**

Richard BOUSIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT  
Jean-Paul CHABROL - Philippe CHAREYRE  
Jean-Bernard ELZIÈRE - Nicolas FAUCHERRE - Alice MOTTE  
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

**Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)**

François ou Martine ANCELIN  
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL  
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive  
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©  
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes  
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,  
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction  
et de l'auteur.

**Directeur de la publication**

Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1110 G 80144

ISSN : 0335-6264

Imprimé par monediteur.com, 18 impasse Gaffinel, 34200 SÈTE

Dépôt légal : à parution

Site Internet : <http://www.cevenols.com>

**Tarifs**

Abonnement sans adhésion : 24 €

Abonnement + adhésion : 27 €

Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),  
à l'ordre de L.C.C. - Font Vive,

adressé au Trésorier :

François ANCELIN - 323, av. Boutonnet  
34400 Saint-Christol

# 37<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LCC - FONT VIVE POTELIÈRES-ROCHEGUDE, 25 août 2011

## Étaient présents

*Mesdames André, Dumas, Forgiel, Kenton, Leloup,*

*Mesdames et Messieurs Ancelin, Arnaud, Atger, Clément, Combes, Girard, Marti-Gerbaud, Puech, Raymond, Roucaute, Saucon, Vernet,*

*Messieurs Abrieu, Allègre, Belloir, Boyer, Chante, Chapelier, Chapus, De Bary, Deleuze, Descours, Jouanen, Huguet, Liotard, Mazière, Pagès, Coppieter, Pieters, Vidal.*

## Intervention du Président

Dans son intervention, Pierre A. Clément a tout d'abord fait l'éloge de cette belle salle de Potelières qui nous accueille, un ancien local technique de l'entreprise de matériel agricole Gard, dans laquelle il a travaillé de longues années. Il a ensuite fait le bilan de son activité au sein de LCC-Font Vive. Entré au bureau après le décès de Jean Pellet en tant que rédacteur en chef, il s'y est fortement investi : il a écrit pas moins de 60 articles pour la revue, il est devenu un pro de la correction, et de la récupération des impayés ! Il a insisté sur la valeur patrimoniale de la collection des bulletins parus, et des hors-séries, un patrimoine qu'il importe de préserver. Il considère que LCC-Font Vive a mieux résisté que d'autres associations à l'érosion du nombre d'adhérents. Les statuts, qui limitent à trois mandats de trois ans le travail des membres du bureau, mais surtout son âge, lui imposent de quitter la présidence. Il rappelle deux activités très importantes qui ont eu lieu pendant cette période : Le colloque sur les compoix, et l'opération « feux des Bermond d'Anduze ». Il se sent responsable de n'avoir pas pensé à préparer sa succession, et souhaite une reprise de l'association, et le maintien de la parution de son bulletin.

Il remercie Monsieur le maire de Potelières, Jean-Claude Manivet, qui ne peut être parmi nous ce matin, mais qui nous rejoindra au repas, ainsi que Monsieur le maire de Rochegeude, Pierre Chante, à qui il passe la parole.

## Intervention de Pierre Chante, Maire de Rochegeude

Monsieur Chante, Professeur d'histoire et de géographie au Lycée d'Uzès, est tout à fait convaincu de l'importance patrimoniale des parutions de notre association. En effet, la découverte du patrimoine joue

un rôle très important dans sa commune, comme en témoignent les travaux du groupe de recherche d'histoire locale de Rochegeude, présidé par Jean-Claude Lacroix, dont les activités s'étendent à l'ensemble de la communauté de communes, et qui donnent lieu à des publications régulières, comme en témoignent aussi les travaux de Claude-Jean Girard, présent dans la salle, sur les Barjac de Rochegeude, les deux livres qu'il leur a consacré et sa conférence du 14 juillet, et aussi les fouilles archéologiques menées avec la DRAC qui ont abouti l'an dernier à la parution d'un ouvrage sur la nécropole de Rochegeude. On retrouve à étudier le passé le sens des choses, et par ailleurs, l'histoire est un vecteur de tourisme de qualité.

Avant de donner la parole au trésorier pour le rapport financier, Martine Ancelin indique que l'appel à candidatures pour le bureau a donné les résultats suivants : Messieurs Patrick Arnaud, Michel Wiénin et Pierre Mouriès sont disposés à prendre des postes d'adjoints, mais il n'y a pas de candidats aux postes de président, secrétaire, trésorier, et rédacteur en chef.

## Intervention du trésorier

François Ancelin fait état d'une légère perte du nombre d'adhérents (9) et d'abonnés payants (14) en 2010 par rapport à 2009. Il fait aussi état d'un déficit de 560,23 euros, dû à des frais difficilement prévisibles liés aux commémorations du cinquantenaire de la revue Font Vive.

En ce qui concerne les comptes 2010, les ressources se sont élevées à 13 710 €, dont 9 922 € d'abonnements et cotisations, 2 430 € de subventions, 1 007 € de vente de hors-série, 351 € de produits de l'épargne.

Deux remarques :

Nous avons vendu moins de hors-séries en 2010. Le seul paru cette année, « L'affaire Bruguier », comportant un grand nombre de pages en couleur, nous l'avons vendu seulement sous forme de CD. C'était peut-être une erreur à reconsidérer.

La subvention du PNC comprenait 1 000 € d'aide à la publication du bulletin et 1 197 € d'aide aux commémorations.

Les dépenses se sont élevées à 14 270 €, comprenant 9 033 € pour l'imprimerie et l'expédition du Lien, 2 430 € pour les commémorations, l'AG et la conférence d'Alès, 1 851 € d'équipement et de fournitures de bureau, 349 € pour le tirage et l'expédition des hors-séries, 241 € pour le site Internet, 181 € pour les assu-

rances, 166 € de frais d'affranchissement du courrier, et 19 € de frais bancaires.

Nous remercions le Parc pour l'aide importante (près de 50 %) apportée aux commémorations.

À noter que notre patrimoine financier s'élevait au 31/12/2010 à 24 961 €. François Ancelin fait remarquer qu'à sa prise de fonction, il s'élevait à 24 771 €. Cette réserve représente moins de deux ans d'autofinancement de l'association.

Quant au prévisionnel 2011, il est bien sûr en baisse par rapport à 2010, s'élevant, en dépenses et en recettes, à 12 240 €.

Le nombre est retard de cotisation et d'abonnement est important : 35% à ce jour.

Par ailleurs, une menace pèse sur le Lien au niveau financier. L'agrément de la Commission paritaire nous permettant de bénéficier du tarif presse (CPPAP) était valable jusqu'au 31/11/2010. Nous avons demandé son renouvellement le 13 septembre 2010 (accusé de réception le 22 septembre), mais nous ne l'avons toujours pas reçu. Nous avons obtenu deux dérogations successives de six mois, ce qui nous permettra d'expédier le numéro d'octobre normalement. Mais sachant que la politique gouvernementale est à l'heure d'une restriction drastique des aides à la presse, la situation est inquiétante. Actuellement, l'expédition aidée est facturée 209 € trimestriellement. Sans aide, elle serait de 1011 €.

Dans l'attente d'agrément, François Ancelin propose de maintenir les tarifs actuels d'abonnement et de cotisation (si une équipe peut se constituer d'ici janvier).

François Ancelin termine en exprimant à notre Président Pierre Clément tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui, et le remercie pour la confiance qu'il lui a accordée, et pour sa disponibilité lorsqu'il en a eu besoin.

Le rapport de trésorerie a été approuvé à l'unanimité.

## **Intervention de Martine Ancelin**

Elle intervient à propos de l'activité éditoriale et du site.

Elle explique qu'il y a eu deux périodes bien distinctes depuis la dernière assemblée générale. Entre septembre et février, elle a eu le plaisir de constater que l'appel à des articles concernant la Lozère a été entendu par Hubert Germain (transhumance), par Olivier Poujol (altitude de la Lozère) et par Alain Bruneton (temples de la Vallée française, à paraître). En revanche, le travail sur le nouveau site n'a guère avancé.

Mais en mars, des dissensions graves sont apparues au sein du bureau et du comité de rédaction, concernant la

future présidence. Martine Ancelin s'est refusée à décrire par le menu ce qui s'est passé. Au bout d'un mois, Martine et François Ancelin ont pris la décision, ferme et définitive, de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

Depuis, Martine Ancelin a fait le minimum nécessaire, avec pour objectif la parution des derniers numéros de l'année, la préparation du hors-série spécial Saint-Ambroix accompagnant la conférence de Gabriel Liotard et Jean-Gabriel Pieters et la préparation de l'assemblée générale de Rochegeude. Elle a cessé de s'occuper du site.

Elle a expliqué cela par une perte d'envie et de motivation, une envie qui dès avant mars s'était émoussée en raison de problèmes liés au fonctionnement même du comité de rédaction et du conseil scientifique. Le souhait du comité d'améliorer la qualité du bulletin a entraîné un surcroît de travail (jusqu'à 6 ou 7 versions successives pour un même article, avec à chaque fois la mise en page à refaire), et parfois des difficultés avec des auteurs acceptant mal les corrections et compléments apportés à leurs articles.

Elle signale également que depuis le mois d'avril, elle n'a reçu qu'un seul article, qui après traitement n'a pu être conservé pour la publication, ayant été déjà publié dans une autre revue (or depuis sa création, le Lien ne publie que des articles originaux). Avec la réserve actuelle d'articles, il est possible de publier le numéro d'octobre, mais si une nouvelle équipe se constitue, elle devra d'ici le mois de décembre disposer d'un nombre suffisant d'articles pour le numéro de janvier.

## **Intervention de Marie-Lucy Dumas**

Elle rappelle qu'à Génolhac, elle avait annoncé un programme pour l'année. Deux opérations de ce programme ont été menées à bien : la formation de futurs historiens, avec l'opération « Historiens en herbe », qui a abouti à un article paru dans LCC n° 167, et la conférence sur Saint-Ambroix en 1629.

Deux opérations n'ont pas eu lieu, la sortie à Lango-gne, annulée par le bureau sans qu'elle ait été consultée, et l'atelier peste, en raison des dissensions apparues au sein du bureau.

Elle précise qu'elle était candidate à la présidence, mais que les autres membres du bureau ont trouvé sa candidature inopportune, d'une part parce qu'elle faisait partie des démissionnaires de 2007 à Corconne, et que sa candidature pourrait apparaître comme une revanche, d'autre part parce que sa candidature n'aurait pas l'approbation du Parc, d'où risque pour la subvention. Elle a retiré sa candidature.

## Débat et propositions

François Ancelin apporte des précisions sur certains points controversés, et quelques intervenants donnent leur opinion sur la crise actuelle.

Le débat sur ce qu'il convient de faire pour en sortir fait apparaître les points suivants :

- les adhérents seraient sans doute plus facilement volontaires si on ne leur demandait pas de s'engager d'emblée sur des postes précis, mais si on leur demandait d'être administrateurs, comme dans les autres associations, l'élection du bureau se faisant au sein du conseil d'administration (Louis Raymond).

- pour pouvoir élire un conseil d'administration, il faut une modification des statuts et donc une assemblée générale extraordinaire (Martine Ancelin).

- il est décidé de constituer un groupe de travail comprenant quatre volontaires dans la salle (Louis Raymond, Paul Mazière, Bernard Atger, Jean-Gabriel Pieters), ainsi que les membres du bureau et les membres du comité de rédaction volontaires, qui planchera sur la modification des statuts et se réunira le 3 septembre aux AD du Gard (à la place du comité de rédaction qui était prévu, et qui est devenu sans objet, puisqu'il n'y a pas d'articles à étudier).

- la proposition de modification des statuts et l'appel à candidatures pour le conseil d'administration paraîtront dans le bulletin d'octobre.

- pour ne pas perdre la CPPAP, il faut que le numéro de janvier paraisse normalement (éventuellement avec un peu de retard). Il faut donc lancer rapidement un appel à contributions, et il faut que l'AG extraordinaire avec à l'ordre du jour changement de statuts et élection du conseil d'administration ait lieu en novembre, décembre au plus tard.

- Martine et François Ancelin sont prêts comme ils s'y étaient engagés à aider leurs successeurs. En l'absence de bureau élu à Rohegude, le bureau actuel reste en fonction.

## Tour de table

**Agnès Kenton** travaille sur Sauve, plus particulièrement sur le château russe, sur le couvent des Capucins, et sur Charlotte de Sauve (1551-1617). Elle appartient à l'association « Sauve est là ».

**Noëlle Marti-Gerbaud** adhère à plusieurs associations de petite Camargue (Litoraria, Amis du musée Paul

Pastre, Guillaume de Nogaret), et s'intéresse aux Cévennes dans la mesure où des seigneurs cévenols étaient possessionnés en petite Camargue.

**Jean-Luc Chapelier**, président de l'ACGC, travaille sur la généalogie en Cévennes. Il est conscient de la crise du bénévolat, et souhaite que LCC-Font Vive continue à vivre.

**Gabriel Liotard** répond à l'appel à contributions en proposant un article sur les signatures.

**Frédéric Boyer**, de Mandagout, travaille sur l'histoire et la géographie locale, et plus particulièrement sur l'occupation des sols.

**Michée Huguet**, Professeur d'histoire au lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès, a rédigé un mémoire de maîtrise sur les abjurations à Alès, déposé au Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac, et qui doit être numérisé.

**Guy Vernet**, retraité SNCF, adhérent récent à LCC, prend beaucoup de plaisir à lire le Lien.

**Alain Descours**, s'intéresse à la généalogie (haute vallée de la Cèze et basse Ardèche). Il souhaite longue vie à LCC.

**André Chapus** est curé de Rochemaure. Il travaille sur l'histoire des familles et l'histoire religieuse et il est président du Comité d'art chrétien du diocèse de Nîmes (qui en fait s'occupe d'histoire).

**Louis Raymond** est président de « Racine et patrimoine occitan », à Barjac, qui organise des conférences, des visites, s'occupe de restauration du patrimoine (pont muletier de Caveirac), et organise une journée de rencontres d'écrivains.

**Paul Mazière** est président du CADE à Saint-Martin-de-Valgagne et s'investit dans le GARA à Alès.

**Jacques de Bary** signale que Google a numérisé l'abrégé de l'histoire générale du Languedoc par Dom Vaissette, avec un texte plus fiable expurgé des articles de Dom Vic. Il travaille sur l'époque celte et pré-celtique, (qui sort de l'archéo-sociologique pour entrer dans l'histoire), sur l'immigration du V<sup>e</sup> siècle (ab 377, d'où sont sorties nos provinces), et sur la deuxième moitié du VII<sup>e</sup> (la grande Réforme et le retour du Sud de la Loire à la romanité). Il se tient à disposition des personnes intéressées.

**Irène Forgiel**, du Pompidou, est heureuse de voir que LCC-Font Vive semble pouvoir continuer, et remercie l'ancienne équipe.

**Michel Roucaute** fait partie du club numismatique cévenol (centre André Chamson à Alès). Il s'intéresse au monnayage de Rohan, des Bermond d'Anduze, aux trésors romains, et fait des recherches sur le château de Roque Haute de Bragassargues.

**Jean-Gabriel Pieters** pense que le comité de rédaction a bien travaillé. Ses recherches portent maintenant plutôt sur le Moyen Âge. Il pourra proposer un article pour le numéro de janvier.

**Hervé Abrieu** travaille sur les toponymes, il écrit pour la revue Rhodanie. Il propose un article sur les toponymes de Saint-Croix-Vallée-Française.

**Bernard Atger** est président de l'association « Patrimoine Gallarguais », qui vient de mettre en place un télégraphe Chappe sur une tour médiévale de Gallargues, et travaille à l'installation d'un musée des télécoms dans le village. Il s'intéresse également particulièrement à la région de Mialet.

**Jeannine Leloup** pense qu'il serait intéressant de travailler sur la cartagène et ses différentes recettes régionales, et ses liens avec la fibuste.

**Claude-Jean Girard** s'intéresse au début de la 3<sup>e</sup> République (écrits sur Rochefort, Gambetta), à la généalogie et surtout à l'histoire des Cévennes. Il a écrit deux ouvrages sur les Barjac de Rochegude dont le très récent « Les anges oubliés, ou le dernier des Barjac de Rochegude ». Il souhaite une longue vie au Lien.

**Jean Allègre** estime que le Lien a remarquablement évolué depuis l'époque de Jean Pellet.

**Marie-Lucy Dumas** effectue des recherches sur le canton de Génolhac et vient de faire paraître le premier tome de sa monographie sur ce village. Elle poursuivra sa série sur les villages de la Cézarenque avec Pontails-et-Brésis.

**Pierre Chante** conclut en disant qu'à l'issue de cette assemblée générale, une solution semble possible pour LCC-Font Vive. Il pense que Pierre Rolland pourrait écrire un article sur la grotte des Camisards de Rochegude.

## Le repas

Après quelques achats de livres à la librairie Calvin d'Alès, venue présenter nombre d'ouvrages régionaux, il était temps de nous diriger vers le restaurant « La Fontaine du Mas », où nous avons pu prendre en plein air un apéritif à base de vins locaux, offerts par la mairie de Rochegude.

Mais le temps était trop menaçant pour un repas à l'extérieur, et nous avons déjeuné dans la belle double salle

voûtée, qui, Pierre A. Clément nous l'a fait remarquer, était autrefois la cantine de l'entreprise Gard.

## La visite de Rochegude

Nous avons ensuite pris la voiture pour rejoindre Rochegude, à quelques kilomètres de Potelières.

Nous nous sommes rassemblés en bas du village, situé au bord de la Cèze, et Pierre Chante nous a indiqué le niveau atteint par la rivière lors des différentes inondations. Impressionnant !

Le vieux village médiéval est perché sur une « roche aiguë » qui a lui a donné son nom (Rocaguda en occitan). Le long de la rivière, les maisons de pierre forment rempart. Au-dessus, elles apparaissent imbriquées les unes dans les autres.

Nous sommes entrés par la seule porte médiévale, et la montée fut rude, par une chaleur lourde, jusqu'en haut de la roche aiguë, où se trouvent les vestiges du château qui a appartenu pendant des siècles aux Barjac de Rochegude. En grim pant le long des étroites ruelles, nous avons pu voir de près ces maisons de pierre et de galets, avec voûtes et arcades, organisées en semi-circulades, et communiquant les unes avec les autres, ce qui, nous a dit Pierre Chante, permettait une défense collective contre les incursions des brigands. Nombre de ces maisons ont été acquises et restaurées avec soin par des touristes, les premiers venus étant des Suisses.

Il reste du château une tour médiévale, la partie « Renaissance » étant écroulée, sauf quelques pans de murs. Les propriétaires actuels vivent dans l'ancien corps de garde restauré. Le vieux village est entouré d'une vaste ceinture verte de bois et de garrigue, qui l'isole d'une zone de constructions nouvelles.

Nous sommes passés en redescendant devant le vieux cimetière protestant, abandonné car situé sur le passage d'un valat parfois torrentiel, ainsi que près de l'église, (ancien temple transformé au XVII<sup>e</sup> siècle), ornée de vitraux, de sculptures métalliques, et de toiles offerts par des artistes locaux.

Nous avons pu voir également la rue Jacques de Barjac, du nom de celui qui a contribué à libérer plus de trois cent galériens protestants (voir l'article de Claude-Jean Girard).

Et la dernière étape fut la mairie du village, où Pierre Chante accueillit les assoiffés, avec de la cartagène.

Nous adressons à Jean-Claude Manivet, qui nous a gracieusement prêté la salle, et bien sûr à Pierre Chante nos plus chaleureux remerciements.

# COMMENT UNE CLOCHE VOLE DU TEMPLE DE BOUQUET À CELUI DES MAGES...ET EN REVIENT !

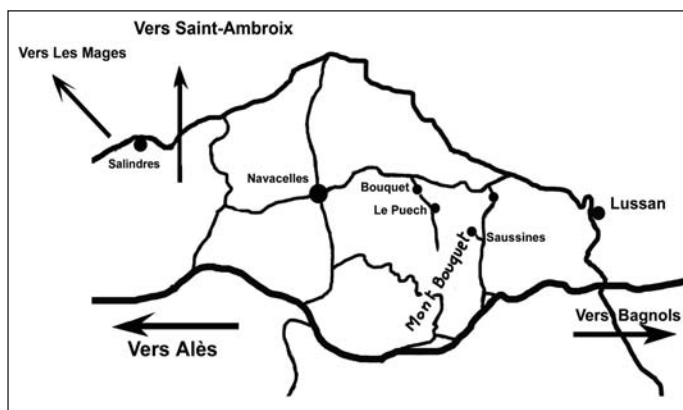
par Gabriel LIOTARD

avec les témoignages d'Annie NYS-BARBUSSE et de Renée Peyre.

*Ndlr : Une nouvelle adhérente, Madame Annie Nys-Barbusse, 91 ans, a souhaité nous faire partager quelques souvenirs concernant le temple du Bouquet « pour la petite histoire » nous dit-elle. Or au même moment, Gabriel Liotard effectuait des recherches sur la cloche de ce temple et recueillit le témoignage de Madame Renée Peyre, des Mages, d'où cet article à trois voix, à l'unisson.*

## Brève histoire de Bouquet

L'histoire commence au nord-est du département du Gard, au pied du Mont Bouquet (631 m), dans la commune de Bouquet. Elle est située à l'extrémité sud-est du canton de Saint-Ambroix.



Cette minuscule agglomération était en 1156 dénommée « castrum de Boqueto ». Ce village antique perdu à mi-pente du Mont Bouquet est aujourd'hui dominé par une statue de Vierge dans le style de Notre-Dame de la Garde à Marseille, bon exemple de l'impulsion donnée au culte marial à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cependant, c'est au XVI<sup>e</sup> siècle, celui de la Réforme, que l'évêque d'Uzès, Saint Gelais, ouvrira vers 1546 sa cathédrale aux prédicants genevois. On cite un pasteur à Bouquet dès 1560, Jérôme Payan. Cent ans plus tard, vers 1665, un recensement fait état à Bouquet de 250 protestants et 6 catholiques, malgré les mesures coercitives concernant les « mal-pensants »

D'après les documents dont je dispose, ce n'est qu'en 1849 que l'on prévoit à Bouquet l'acquisition d'un terrain pour construire un temple, qui s'élèvera vers 1855. Auparavant, les protestants utilisaient pour le culte une partie de la salle des délibérations du Conseil Municipal. Plan et devis ont été « dressés » par M. Auphan, architecte alésien, le 4 novembre 1847, le tout s'élevant à 4 935 F. Nous avons remarqué la signature du pasteur Olive, lequel joua un rôle considérable dans la vie de l'église protestante de Saint-Ambroix dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Assez rapidement, la toiture s'effondra et le temple tomba en ruine et ne fut pas réparé : il semble qu'une nouvelle reconquête catholique va détourner les protestants, sans oublier la guerre de 1914-1918 qui contribuera à la désertification des campagnes. Le temple resta donc en ruine. Et quelques décennies plus tard...

## Témoignage de madame Annie Nys-Barbusse

*« En octobre 1941, je débarquais, petite institutrice, au Puech de Bouquet. L'école et la mairie étaient dans un petit bâtiment en pierre. À côté, il y avait les ruines du Temple protestant. Le clocher avec une très belle cloche était debout, et tout autour, des ruines de la toiture et des pans de murs. Par grand vent parfois, la cloche résonnait... »*

Elle se souvient des témoignages reçus à l'époque concernant l'histoire de ce temple : celui de Madame Anglas, qui lui dit que c'était son aïeul qui avait fait bâtir ce temple ainsi d'ailleurs que la maison communale et l'école, et celui de Madame Perrin, selon laquelle, après l'écroulement de la toiture, les quelques meubles non brisés (des bancs) furent apportés au temple de Navacelles.

Cet ancêtre, du nom de Payan, donna à la commune un terrain, que la commune vendit.

*« Avec l'argent de cette vente, un bon maçon et les bras des protestants de Bouquet et de Vendras, le temple fût bâti. Malheureusement, la poutre maîtresse de la toiture, bois coupé en mauvaise lune, se charançonna et plia, entraînant toute la toiture »*

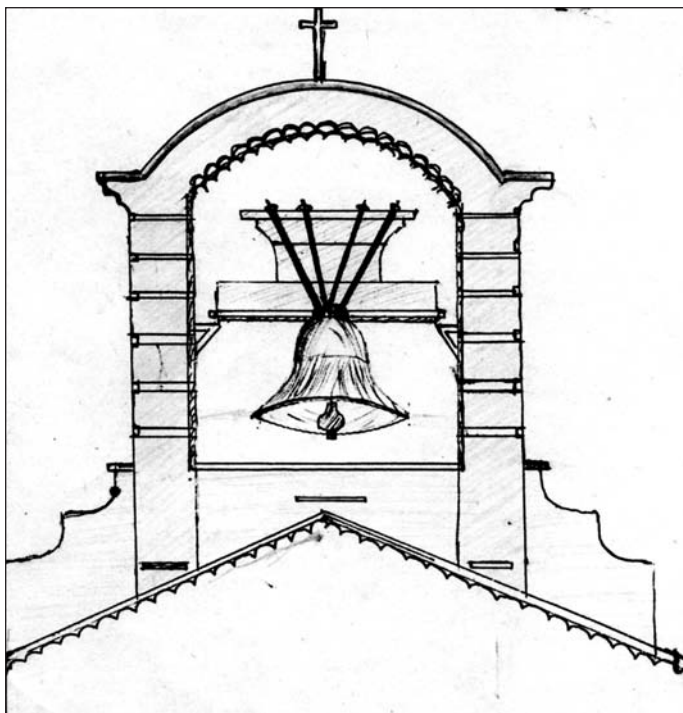
nous dit encore Madame Nys-Barbusse.

## Il manque une cloche aux Mages

Dans le même consistoire<sup>2</sup>, aux Mages (village situé à 5 km de Saint-Ambroix et à 16 km de Bouquet), le temple n'a pas de cloche. Une délibération du Conseil Presbytéral des Mages du 29 novembre 1958 concernait le prêt de la cloche de l'église catholique, mais finalement, c'est celle du temple protestant de Bouquet qui fut prêtée pour cinq ans (prêt renouvelable chaque année). Un « protocole d'accord » fut signé le 1<sup>er</sup> juillet 1960.

À noter que depuis le 25 novembre 1959, le pasteur Dimier des Mages exerçait un ministère supplémentaire dans la paroisse de Brouzet-Navacelles.

On envisagea bien la construction d'un clocher, on fit un projet, et on lança une souscription, mais ce projet resta un vœu pieux.



*Le projet de clocher avorté, archives municipales  
Dessin réalisé à la main*

Le Conseil presbytéral vote en effet, le 30 octobre 1960 que « pour des raisons d'ordre économique, il est décidé de surseoir à la construction du clocher ».

## Témoignage de Madame Renée Peyre

*« Un ancien habitant natif de Bouquet et devenu habitant des Mages par son mariage, célébré au temple des Mages, Monsieur Alban Perrin, avec Mademoiselle Andréa Hours, des Mages, proposa aux paroisses des Mages et de Bouquet d'accepter le prêt de la cloche de Bouquet, sous condition : la restitution de la cloche si Bouquet répare son temple.*

*Le temple des Mages n'ayant pas de clocher, on installa la cloche au-dessus de la porte d'entrée du temple, où existe une ouverture destinée à éclairer la tribune. On l'agrandit pour fixer la cloche, qui fut sonnée par Madame Draussin «à sa grande satisfaction». Faute de clocher, et la souscription ouverte pour son édification ne suffisant pas, on se contenta de cette situation. »*

## Retour de la cloche à Bouquet

Mais la commune de Bouquet décide de restaurer le temple, qu'elle vient de racheter à un particulier. Le clocher, rappelons-le, était resté en place. La population s'est montrée attentive et intéressée au retour de sa cloche, qui présente une valeur symbolique. Le Maire de Bouquet demande à celui des Mages de prévoir la restitution de la cloche pour le 1<sup>er</sup> septembre 1996, et fait remarquer que le préavis de six mois est

respecté. Les travaux de restauration du temple prennent cependant du retard, la dépose de la cloche aussi ! Prévues pour mai 1997, elle le sera le 23 septembre, selon l'attestation signée du pasteur Laruelle. Le protocole d'accord prévoyait le transport de la cloche à la charge des Mages, mais le Maire de Bouquet souhaite faire le nécessaire, laissant aux soins des Mages « la dépose et la mise à disposition ».

## Redonnons enfin la parole à Annie Nys-Barbusse :

*« Avec des amis, il y a trois ans je crois, nous sommes allés à Bouquet pour la Journée du Patrimoine...et nous avons écouté une chorale dans le temple rénové. Et j'ai pleuré, est-ce de tristesse pour mes souvenirs ou de joie de voir ce temple rénové et à nouveau fonctionnel ? (je suis une descendante des Camisards et de la famille d'Henri Barbusse) ».*

Telle fut la brève aventure de cette cloche, sans que ces deux paroisses ne fassent penser à Clochemerle !

### Notes :

<sup>1</sup> – Entre autres documents, nous avons utilisé le « Registre des délibérations du Consistoire de l'Église consistoriale de Saint-Ambroix (18 février 1848-22 février 1859). Ce cahier s'insère entre deux registres qui, avec celui-ci, couvrent la totalité de l'histoire protestante de Saint-Ambroix au XIX<sup>e</sup> siècle.

Notons que deux registres ont été remis aux AD30 le 12 février 1991 par le Conseil Presbytéral de Saint-Ambroix et que le classement en a été fait par Monsieur Debant, Conservateurs aux Archives du Gard.

Le premier registre coté 90 J I commence au 25 Floréal An XI (15 mai 1803) et se termine le 7 janvier 1848.

Le deuxième est celui que nous avons utilisé, il sera déposé ensuite aux AD30.

Le troisième, classé 90 J commence le 23 janvier 1853 et s'arrête le 6 février 1906.

Dans son accusé de réception, le Conservateur des Archives, Monsieur Debant, précise que ces documents sont en « consultation libre » aux AD30.

<sup>2</sup> – Le tableau (du 1<sup>er</sup> décembre 1859) et la carte qui suivent font état des paroisses formant le Consistoire de St-Ambroix. Noter que Bessèges n'existe pas !

## Remerciements :

Merci à Madame Nys-Barbusse, et à Madame Peyre, bien sûr, mais aussi à Madame Paveyranne qui nous a ouvert les Archives du Temple des Mages, et à Monsieur Jean-Luc Lambert, de Bouquet.

Departement  
du Gard.

Arrondissement  
de Nîmes.

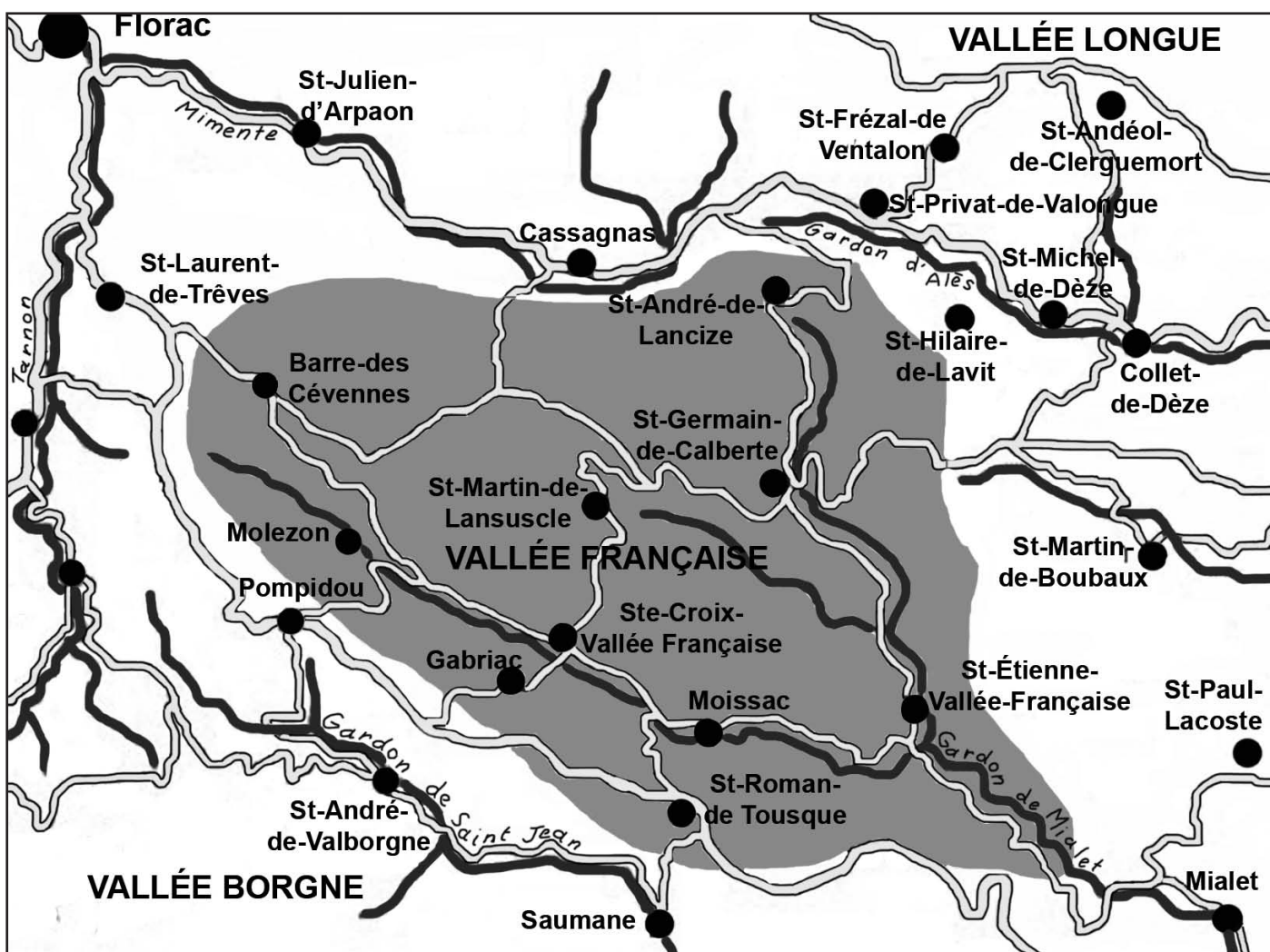
Etat des Eglises protestantes de l'arrond.  
de Nîmes au 1<sup>er</sup> Jan 1879.

Noms des chefs-lieux des Eglises consistoriales.	Noms des chefs-lieux des paroisses.	Noms des communes et hameaux composant les circonscriptions paroissiales.	Nombre de pasteurs qui servent la paroisse
	St Ambrôise	St Ambrôise St Victor Malcaze St Victor { St Victor d'Armenonville St Victor de Termes St Brice { Dieuze Vincennes Meyranne { Muling Gammal Clairan Plauriol Courcy —	Un pasteur
	St Jean de marujoy	St Jean de marujoy - Arujan Banyas { Balvezet Prochegude { Combay Rivigros — St Denis — Charanp — Myran Llay —	Un pasteur
	Brouzet	Brouzet Seyrès { Brouzet Sauguiat Le Puch Lairon Bouquet { Cal La beque Boiron Auzou Le fumalet Le Ray Suray —	Un pasteur
	Maye	Maye { Larnac Mony Lacaze Mellon Roubé	



# LA RECONSTRUCTION DES TEMPLES DE LA VALLÉE FRANÇAISE<sup>1</sup>

par Alain BRUNETON



## Note liminaire

Pour moi, la Vallée Française est le triangle compris entre la Vallée Borgne et la Vallée Longue, en grisé sur la carte, correspondant au bassin du Gardon de Mialet et à ses affluents. Mais certains restreignent le terme à la vallée du Gardon de Sainte-Croix.

## Pourquoi autant de temples dans la Vallée Française ?

### Une population très forte au début du XIX<sup>e</sup> siècle

L'exode rural et le vieillissement de la population frappent depuis un siècle et demi la Vallée Française comme les autres vallées cévenoles, d'où ces bancels aujourd'hui envahis par les genêts et les fougères, et ces châtaigniers tordus et atteints par la maladie de l'endothia. Or autrefois, depuis le Moyen Âge, et plus particulièrement dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la densité de population était très forte pour une région de montagne. C'est ce qui explique pourquoi les Cévenols ont construit un aussi grand nombre de vastes bâtiments : magnaneries dans les fermes, filatures dans les

vallées, temples presque à chaque bourgade ou hameau important.

On trouve maintenant dans la Vallée Française souvent autant, sinon plus, de temples que d'églises. Certaines communes comme celle de Moissac ont même deux temples et point d'église. La seule paroisse locale de l'Église Réformée de France, qui regroupe autour de Sainte-Croix-Vallée-Française, Barre-des-Cévennes, Biasses, Gabriac, Masbonnet, Moissac, Molezon, Saint-Martin-de-Lansuscle et Saint-Roman-de-Tousque, a encore aujourd'hui six temples en activité dont la plupart ne sont ouverts qu'en été, et deux lieux de veillées en hiver, alors que le nombre de foyers actifs dans la paroisse passe de 145 l'hiver à plus du triple l'été.

Les temples en activité aujourd'hui ne remontent pas à l'implantation de la Réforme en Cévennes, ceux construits à cette époque ayant été détruits pierre sur pierre vers 1685 à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes. Certains de ces bâtiments remontent au XII<sup>e</sup> siècle ou même avant : il s'agit d'anciennes églises affectées au culte protestant comme nous le verrons plus loin. Les autres ont été construits au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

cle, à une époque où les Cévennes étaient très peuplées et riches grâce notamment à l'élevage des vers à soie.

Car le protestantisme a résisté à un siècle d'interdiction du culte.

### **Un protestantisme ancien et solidement implanté**

Nous sommes en effet ici, en Vallée Française, en plein pays protestant. Le protestantisme s'y est implanté dans une grande unité de toutes les couches de la population, et cela de façon très ancienne (églises « dressées » au grand jour dans les années 1560) et très durable. À tel point que dans la Vallée Française il y eut aucune destruction de temples dans les années 1660, contrairement à ce qui se passa dans d'autres régions, lors du début de l'offensive du clergé et de Louis XIV contre le protestantisme car les communautés réussirent à prouver l'ancienneté de l'implantation des temples et du protestantisme. Seuls les bourgs de Saint-Étienne et de Saint-Germain (sans les écarts) virent le nombre de catholiques progresser au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## **La destruction des temples et la période du Désert**

Mais en révoquant l'Édit de Nantes, Louis XIV veut imposer à tous les Français la religion catholique. Les temples sont détruits, certains protestants se convertissent, d'autres résistent. Dès 1685 commence la période des assemblées au Désert. Les cultes sont tenus dans des clairières ou carrières dont les accès étaient facilement contrôlables, notamment à Trabassac, au roc de Galta, au-dessus de Saint-Germain, au Clauzelet, en-dessous du Gibertin pour ne citer que les plus proches.

Puis il y eut une tentative de résistance armée, entre 1702 et 1705, c'est la Guerre des Camisards, et une répression féroce. À partir de 1715, après la mort de Louis XIV, la répression est plus ou moins forte selon les périodes, mais le pouvoir royal interdit toujours la Religion Prétendue Réformée, les protestants ne disposent d'aucun lieu de prière en ville et se réunissent clandestinement dans des lieux écartés, au Désert.

## **La réapparition des temples**

### **Quand ?**

En 1787 l'Édit de Tolérance accorda la liberté de conscience aux protestants, sans pour autant permettre l'édification de temples. La prépondérance de la population protestante dans la région fut officiellement reconnue. Pendant la Révolution, la religion protestante aussi bien que la religion catholique sont interdites (culte de l'Être suprême).

Ce n'est que sous le Consulat que fut signé en 1801, le Concordat qui réglait les questions religieuses entre la France et la Papauté, et que furent imposés par Napoléon Bonaparte, unilatéralement et contre l'avis de Pie

VII, les articles organiques réglant l'exercice du culte et s'appliquant aux religions catholiques et protestantes. Ce sont ces articles organiques qui ont permis que les protestants puissent de nouveau disposer de lieux de cultes, à raison d'un temple pour 6 000 habitants, ce qui explique que l'on n'en ait pas ouvert au culte dans toutes les communes. Précisons qu'il s'agit bien au début de réapparition et non de construction, car dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle on voulut parer au plus pressé en réutilisant et en adaptant des bâtiments existants.

### **Comment ?**

La première opportunité est donc venue de l'application des articles organiques du Concordat. À noter que le sud du département de la Lozère était bien considéré pour avoir fourni d'excellentes troupes (alors qu'il y eut beaucoup de déserteurs et d'insoumis dans le Nord). Cela a-t-il joué ?

À la demande des populations locales, plusieurs églises délaissées ou peu utilisées furent converties en temples protestants.

C'est le cas de Notre Dame de Molezon qui fut affectée au culte protestant par décret impérial du 9 brumaire an XIII. Ce bâtiment vient de subir une importante réhabilitation car il a souffert de glissements de terrain.

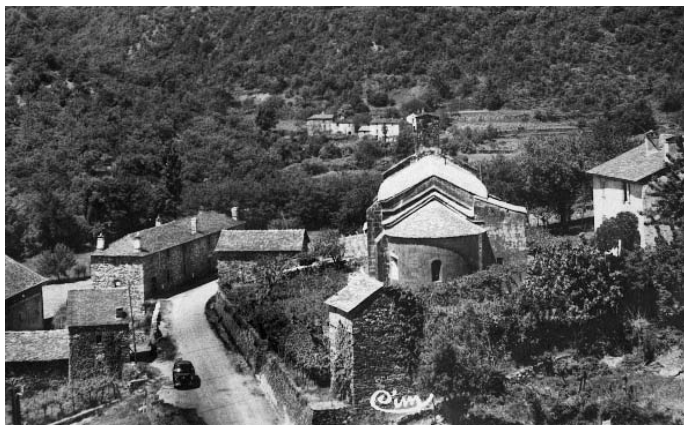
De même l'église de Saint-Martin-de-Lansuscle, qui n'avait pas été vendue comme bien national, probablement à cause de son mauvais état, fut « mise à la disposition du Consistoire de l'Église Réformée, à la charge, par les protestants, des réparations foncières et d'entretien de la dite église » par un décret signé de Napoléon « au quartier impérial d'Austerlitz, le 16 frimaire an XIV ». Le 20 janvier 1806, Monsieur Cade, sous-préfet de Florac, porta ce décret à la connaissance du maire de Saint-Martin-de-Lansuscle et lui enjoignit de mettre le Consistoire de Saint-Germain-de-Calberte en possession de la dite église, ce qu'il s'empressa de faire car il était tête de liste dans la requête des protestants. Saint-Germain-de-Calberte était le chef-lieu de canton dont dépendait à l'époque la communauté protestante locale.

La deuxième opportunité consista à acheter les églises vendues comme biens nationaux. Nous en citerons deux, qui furent d'abord utilisées comme granges ou bergeries.

C'est le cas de l'église de Saint-Roman-de-Tousque, sur la commune de Moissac, qui fut achetée à la Révolution pour en faire une grange et une écurie et revendue le 9 juillet 1822 au consistoire de Moissac pour être convertie en temple.

C'est aussi le cas de Notre-Dame-de-Valfrancesque, également sur la commune de Moissac, qui a été achetée le 8 décembre 1796 comme bien national pour en faire une grange et rachetée par l'Église Réformée en 1823 pour en faire le temple protestant de la Boissonnade.

Cette église du XII<sup>e</sup> siècle, qui a probablement remplacé une Notre-Dame-de-la-Victoire bâtie au IX<sup>e</sup> siècle pour commémorer une victoire légendaire ou mythique à cet endroit des Francs sur les Sarrasins, est du plus pur style roman et s'adapte très bien à la rigueur des temples protestants.



Temple de la Boissonnade (coll. Pierre Rolland)

Selon le site <http://huguenotsinfo.free.fr/>, le temple de Saint-André-de-Lancize est une ancienne église affectée en 1803 au culte protestant. Fut-ce par achat ou par décret napoléonien ? Le site ne le dit pas.

À partir de la Restauration, les tensions religieuses s'étaient apaisées, les Cévennes jouissaient d'un véritable âge d'or économique qui verra son apogée en 1850. Les routes réaménagées dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour la surveillance des Cévennes ont pu favoriser les échanges commerciaux et l'essor de l'activité textile, même si la plupart des échanges continuaient à se faire à dos de mulets sur les chemins royaux et les chemins de traverses. Les nombreux paroissiens souhaitaient avoir des lieux de culte dignes de leur prospérité, d'où la construction de nouveaux bâtiments.

### Où ?

L'évêque de Mende essaya de récupérer les églises vendues comme biens nationaux en les rachetant aux propriétaires exploitants. Les négociations échouèrent. Alors il utilisa d'autres moyens. Une décision gouvernementale pouvant annuler ce qu'une décision impériale avait fait, une ordonnance royale du 3 décembre 1823 rétablit la paroisse catholique de Saint-Martin-de-Lansuscle, qui avait été supprimée et rattachée à celle de Sainte-Croix-Vallée-Française par le Concordat, et exigea de rendre l'église à l'exercice du culte catholique sous peine d'indemnités et pénalités. Le maire de Saint-Martin-de-Lansuscle, à l'époque Louis-Léon Lauriol, facilita la construction du temple actuel sur ses terres pour limiter les indemnités dues par la commune. Ce temple fut inauguré en 1828. Charles X, responsable de cette expropriation, dédommagea en partie la paroisse de Saint-Germain-de-Calberte, dont dépendait la communauté protestante de Saint-Martin-de-Lansuscle, par un don pris sur sa cassette personnelle qui aida grandement à la construction du temple de Saint-Germain-de-Calberte.

D'où ce poème :

*Le Temple de Saint-Germain  
Pour remplacer celui rasé par de Baville  
On attendit cent ans et plus de liberté.  
L'obole de chacun et de Sa Majesté  
A fait à Saint-Germain comme pour une ville,  
Pour le « menu troupeau », redevenu docile  
Un grand temple imposant par sa simplicité.*

En plus de Saint-Germain-de-Calberte, des temples furent construits notamment à Barre-des-Cévennes, Sainte-Croix-Vallée-Française en 1836, et à Saint-Étienne-Vallée-Française en 1843, c'est-à-dire là où les églises avaient été maintenues par le Concordat.

Le temple de Saint-Martin-de-Lansuscle a été rénové par la municipalité, aménagé en salle polyvalente, et fait l'objet d'une convention entre la commune (propriétaire depuis 1905) et la communauté protestante (affectataire) pour son occupation. Le planning des activités, son animation, ont même justifié la création d'un emploi jeune.

Les temples de la Vallée Française constituent une richesse architecturale pour les plus anciens, historique pour beaucoup d'autres, culturelle car ils sont tous restés en activité et aussi culturelle pour Saint-Martin-de-Lansuscle avec sa polyvalence. Dans un lieu de mémoire huguenote, ils sont donc une source de questions pour le présent, et de réponses pour l'avenir.

## Annexe : tableau récapitulatif

Anciennes églises affectées au culte protestant
Saint-André-de-Lancize (en 1803)
Molezon (en 1804). Temple désaffecté en 1903
St-Roman-de-Tousque (en 1822)
St-Martin-de-Lansuscle (en 1806, jusqu'en 1823)
Moissac, temple de la Boissonnade (en 1923)
Temples construits depuis le 19 <sup>e</sup> siècle
St-Germain-de-Calberte (1925)
Barre-des-Cévennes (1826)
St-Martin-de-Lansuscle (1827)
Sainte-Croix-Vallée-Française (1836)
St-Étienne-Vallée-Française (1843)
Biasses (20 <sup>e</sup> siècle). Remplace Molezon

### Note

<sup>1</sup> – Il n'est pas question dans cet article des temples dit « du réveil », construits au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, mais de la reconstruction des temples détruits après la révocation de l'Édit de Nantes.

# AUTREFOIS LES BARJAC DE ROCHEGUDE, AVANT LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

par Claude-Jean GIRARD

## Introduction

Le Languedoc et plus particulièrement les Cévennes et le Vivarais ont dû porter les conséquences sociales et économiques des guerres de religion qui les ont presque incessamment meurtris pendant près de deux siècles (1550-1750).

Ces affrontements aveugles dont la préservation de la foi n'était pas toujours la cause, ont trop souvent connu des débordements d'une cruauté excessive, pour autant que la cruauté en elle-même ne soit pas excessive. Triste période qui a vu les frères d'une même famille se combattre avec acharnement, des personnalités de la noblesse ou de la bourgeoisie, tenant une haute position sociale, tourner casaque pour suivre leur propre profit, n'hésitant pas, très souvent, à utiliser le concours de brigands ou de reîtres étrangers pour parvenir à leurs fins... Triste période, enfin, où de malheureux citadins et paysans ont dû perdre tous leurs biens, tout en devant réussir la gageure de contribuer, au-delà de leurs possibilités, aux besoins pécuniaires de la guerre civile, fonds qui très souvent étaient détournés de leur objectif premier par ceux qui les exigeaient.

Quelques familles de notre terre languedocienne, parmi les plus anciennes, droites, pacifiques, sûres de leur foi, tolérantes et éprises de liberté de conscience, pour qui l'obéissance n'était due qu'à Dieu et non pas aux hommes, ont eu à souffrir, dans leur âme et la sauvegarde de leur vie, des errances de la guerre fratricide. Des familles qui connaissaient une aisance certaine, de la plus vieille noblesse, se sont retrouvées dessaisies de leurs biens, pauvres, exilées et souvent, par la suite, sans descendance, le désarroi social, la lassitude et la désespérance n'engendrant pas forcément le désir de procréer. Parmi elles, aux hasards de recherches généalogiques familiales, l'auteur a découvert et rencontré celle des Barjac de RocheGude.

## L'origine des Barjac de RocheGude

Barjac est connue pour être une sympathique petite ville, plantée en sentinelle sur un piton à la sortie du Gard et avant l'accès à sa moyenâgeuse cousine, l'ardéchoise Salavas. Ce n'est pourtant pas dans cette ravissante région que l'on trouve cité pour la première fois, dans l'histoire du Languedoc, le nom des Barjac.

*Les Chroniques du Languedoc* mentionnent un Roger de Barjac, baron et gouverneur de Carcassonne qui trouva la mort, en l'an 778, à Roncevaux, en compagnie d'autres seigneurs et chevaliers dont les poèmes épiques ont dû s'emparer, pour sauver Charlemagne. Comme on

le sait, l'arrière-garde de l'empereur était tombée dans une embuscade tenue par les Vascons (ancêtres du peuple Basque). Les *Chroniques* évoquent à nouveau, en 1020, un Pons-Guillaume de Barjac qui atteste et qui paraphe, au même titre que trois autres seigneurs de la Cour du comte de Toulouse, son contrat de mariage avec la fille du roi de Castille.

Il faut se pencher, ensuite, sur *l'Histoire Générale du Languedoc*, de Dom Vaissette et de Dom Vic, pour retrouver le 8 septembre 1126 - toujours auprès du comte de Toulouse et marquis de Provence, Alphonse Jourdain, fils du prestigieux Raimond IV de Saint-Gilles - un Raimond de Barjac<sup>1</sup> ouvrant la petite liste des quatre seigneurs (Ripert de Caderousse, Rostaing de Milon et Pierre Guillaume de Mornas) « **qui sont, à ce qu'il paraît, les principaux barons qui assistèrent Alphonse** » pour signer l'importante charte qui lui assurait la suzeraineté sur la Provence et le Vivarais.

En 1132, le baron Raimond de Barjac se retrouve encore aux côtés du comte Alphonse pour ratifier le traité passé avec Guillaume de Montpellier, touchant le comté de Melgueil pendant la minorité de Béatrix de Montpellier, son héritière. N'oublions pas qu'Alphonse Jourdain, marié à Faydide de Provence en 1112, n'avait recouvré qu'en 1119 son comté de Toulouse ravi, manu militari, par Guillaume d'Aquitaine dit *l'Enjoué*. Ayant alors comme résidence principale la ville d'Orange, il a dû, en 1123, soutenir dans cette même ville les assauts conjugués du bouillant duc d'Aquitaine et surtout ceux de Béranger Raimond de Barcelone, l'objet du litige étant la possession du comté de Provence<sup>2</sup>. Ce sont ses fidèles vassaux, barons et *milites*<sup>3</sup> qui vont spontanément, à revers, casser le siège de la ville et délivrer Alphonse Jourdain. La place de témoin privilégié auprès du comte de Toulouse, réservée à Raimond de Barjac dans les accords qui suivirent, laisse à penser que le baron a, peut-être, été l'un des fidèles qui l'ont délivré.

En 1171, un « **Gaucelini de Bairjaco** »<sup>4</sup> est témoin de la promesse que Raimond V de Toulouse devait faire à son vainqueur par les armes, Roger de Trencavel, vicomte de Béziers, de lui donner en mariage sa fille, Adélaïde, assortie d'une très substantielle dot. Le 29 mai 1194, c'est au tour de « **Raimondus de Bargiaco** »<sup>5</sup> d'assister le même Raymond V pour le legs de Frontignan, d'Omélas... qu'il doit faire à Guillaume de Montpellier.

Remarquant la présence d'un Barjac dans un nombre relativement conséquent d'actes passés, à diverses périodes, par un comte de Toulouse, il peut être permis de penser que le baron de Barjac a pu faire partie de ces hommes de confiance que le très sagace Raymond

IV de Saint-Gilles a placés dans ses nouvelles conquêtes de l'Est du Languedoc, avant de partir guerroyer en Terre Sainte lors de la première croisade. N'oublions pas que le comte s'était pris d'amitié pour l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, principal promoteur de la croisade, et avait pu se concilier, grâce à ces liens, une partie de la noblesse du Velay et du haut des Cévennes, qu'il considérait comme ses propres terres. Son sens politique n'endormant pas sa proverbiale prudence, il lui importait sans doute de compter quelques-uns de ses fidèles barons aux portes de cette région en leur donnant pour mission de passer des alliances de sang avec les vieilles familles de ces contrées. Il fallait se prévenir des ambitions du comte des Baux, de celles du comte de Barcelone et se méfier des barons de Trencavel.

Aussi, bien que les preuves généalogiques en soient, à sa connaissance, pratiquement inexistantes, l'auteur de cet article penchera pour l'origine de cette famille tracée par le vicomte de Montravail et reprise par *l'Europäische Stammtafeln*, vol. n° 13, (sauf en ce qui concerne, pour cette édifiante généalogie nobiliaire en langue allemande, l'absence de mention du mariage de *l'adopté* Raimond de Barjac et la suite directe de sa filiation).

Gaucelin de Barjac, vers 1180, n'a apparemment pas de progéniture mâle pour assurer la pérennité du nom. Il aurait décidé, en conséquence, de marier son unique fille, Douce, damoiselle de Barjac, à un gentilhomme de lignée auquel il ferait don, de son vivant, de tous ses biens à la condition, sine qua non, que celui-ci abandonne son propre nom patrimonial pour adopter définitivement le sien. Est-ce que, par ailleurs, c'est pour suivre les avis du comte de Toulouse qu'il a choisi comme famille adoptive celle des Chateauneuf de Randon, l'une des plus influentes de la région du Velay et des hautes Cévennes ? Quoi qu'il en soit, il semblerait que le marché patrimonial ait été conclu avec Raimond de Chateauneuf, fils de Guillaume, seigneur du Randonnat, protecteur des troubadours, et lui-même fils de Guérin de Randon et d'Alasie de Peyre, fille de Guillaume de Peyre<sup>6</sup>, autre famille prestigieuse de cette partie du Massif Central et du Gévaudan. Il devient, semble-t-il dès 1186, Raimond de Barjac, seigneur de Rochemade - terre déjà dans le patrimoine de Gaucelin mais sans doute, à l'époque, en coseigneurie avec la famille de Ferreyrolles - et de Barjac dont il ne reste, aujourd'hui, du château de l'époque, que des vestiges du donjon et d'une tourelle avoisinante.

L'arbre généalogique de cette illustre famille se dessine essentiellement autour du tronc des Barjac de Rochemade. Les branches de cette famille ont été relativement nombreuses. Nous ne citerons, avec bien sûr la branche maîtresse des Barjac de Rochemade, que les deux branches principales reliées au tronc des Rochemade. L'une est issue, au XIV<sup>e</sup> siècle, de façon plus proche et plus authentique des Rochemade, c'est la branche des Gas-

ques et des Castelbouc, bien connue dans les Cévennes du Gard et de la Lozère. L'autre est reliée de façon plus ancienne au treizième siècle<sup>7</sup> et touche le Sud-Est ainsi que l'Est du Gard et surtout l'Ardèche et le Vivarais. Cette dernière branche est elle-même divisée en quatre ramifications ; celle de Lussan, éteinte vers 1475, celle de Bourg-Saint-Andéol, Vernon et Sault, disparue vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, celle du Bouquet, sans postérité mâle après 1660, et la ramure vivaraise, dite de Saint-Didier<sup>8</sup>, partagée elle-même en trois rameaux, celui des Pierregourde, éteint vers 1670, celui des Rocoules qui a une assez nombreuse descendance et, enfin, celui du Crouzet et de la Blache qui se poursuit actuellement avec un comte de Barjac.

La branche des Gasques, prend son origine, comme la branche maîtresse des Rochemade, au mariage de Guillaume de Barjac, seigneur de Rochemade, le 2 novembre 1363, avec Agnès de Chaldehyrac, fille de Foulques, seigneur de Valoubières et de Planzolle, et de Nancy de La Fare, et donc apparentée elle-même, par sa famille maternelle, à cette autre illustre famille, ancrée dans la vallée du Val Borgne, celle des La Fare<sup>9</sup>. Guillaume est cité pour sa participation à la lutte contre les Tuchins, paysans révoltés alliés à de nombreux brigands ou « routiers », qui mettaient à feu et à sang la vallée du Rhône ; il assistait, alors, avec Louis de Joyeuse, le vicomte de Turenne, Guillaume de Beaufort (*Histoire Générale du Languedoc* de Dom Vic et Dom Vaissette).

## Une famille protestante

Si toutes les branches de cette famille n'ont pas choisi, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la religion réformée, la branche des Pierregourde, des Gasques et des Rochemade ont, semble-t-il, dès le début de la propagation du calvinisme dans le Languedoc, opté pour la foi protestante. Avant de se pencher sur la famille des Barjac de Rochemade, citons le rôle important joué par leurs cousins, les Gasques et les Pierregourde, dans la lutte huguenote. Il convient même de souligner que les premiers Protestants en vue, portant le nom des Barjac, sont ceux de la branche du Vivarais, dite de Saint-Didier, et, plus particulièrement, celle des seigneurs de Pierregourde, également seigneurs de Colans. C'est, en effet, le nom de Charles de Barjac<sup>10</sup>, seigneur de Colans qui, le premier, apparaît comme président de l'assemblée protestante de Bagnols, en 1563, puis en étant nommé gouverneur protestant du Vivarais en 1567. Il s'illustra, d'ailleurs, cette même année, en prenant aux armées catholiques la ville de Viviers et en menant campagne, en octobre, dans le Dauphiné. Son frère cadet, François de Barjac, seigneur de Pierregourde, par son mariage avec Claudine de la Marettre, avait été, lui, un redoutable capitaine en terrorisant la ville de Viviers en 1562, puis, à l'initiative du fameux

baron *d'Acier*, Jacques de Crussol, en commandant les troupes protestantes du Bas Vivarais, avant de trouver la mort au combat, le 30 octobre 1568, à Messignac, près de Périgueux. La relève des Pierregourde, sera, sans coup férir, assurée par son propre cousin, lui aussi prénommé François qui épousera sa veuve, Claudine de la Marette, et qui deviendra gouverneur protestant du Haut Vivarais, en 1573, avant de s'illustrer lui aussi par les armes, avec une réputation de cruauté qui semble exagérée, au regard de sa position très conciliatrice, dès 1578, pour entrer en paix définitive avec le parti catholique.

Quant à la branche des Barjac, seigneurs de Gasques, elle offre, elle, une histoire de conversion assez catégorique : Christophe de Barjac, fils d'André et d'Étiennette de la Baume, avait été reçu moine profès dans l'abbaye de Sauve. Attiré par les idées nouvelles de la religion réformée, et peu convaincu par l'état monastique, il quitte la soutane, épouse, en 1566, Isabeau d'Amalric et devient pasteur au Vigan. Renommé pour son sens politique et sa fidélité à la foi protestante, il fut choisi plusieurs fois comme député pour être le messager des églises du Languedoc. Il fut envoyé tour à tour ; en 1574, auprès de Henri de Condé, réfugié à Strasbourg, pour accélérer les levées des troupes huguenotes ; en 1582, pour représenter la province à l'assemblée politique de Saint-Jean d'Angely ; en 1588, à celle de La Rochelle ; en 1593, pour défendre la cause protestante aux conférences de Mantes. Jouissant d'une très grande estime de la part de ses coreligionnaires, il participa, en 1598, au Synode national de Montpellier pour réviser la discipline ecclésiastique, et jusqu'à sa mort, en 1609, à un certain nombre de Synodes et d'Assemblées protestantes. Son fils, Lévi, lui succédera avec succès dans ce même type de délégation. Par la suite, un Jean de Barjac, seigneur de Gasques qui a pu être le fils, le petit-fils, ou le neveu de Christophe, sera président de l'Assemblée protestante, en mars 1628, à Alès.

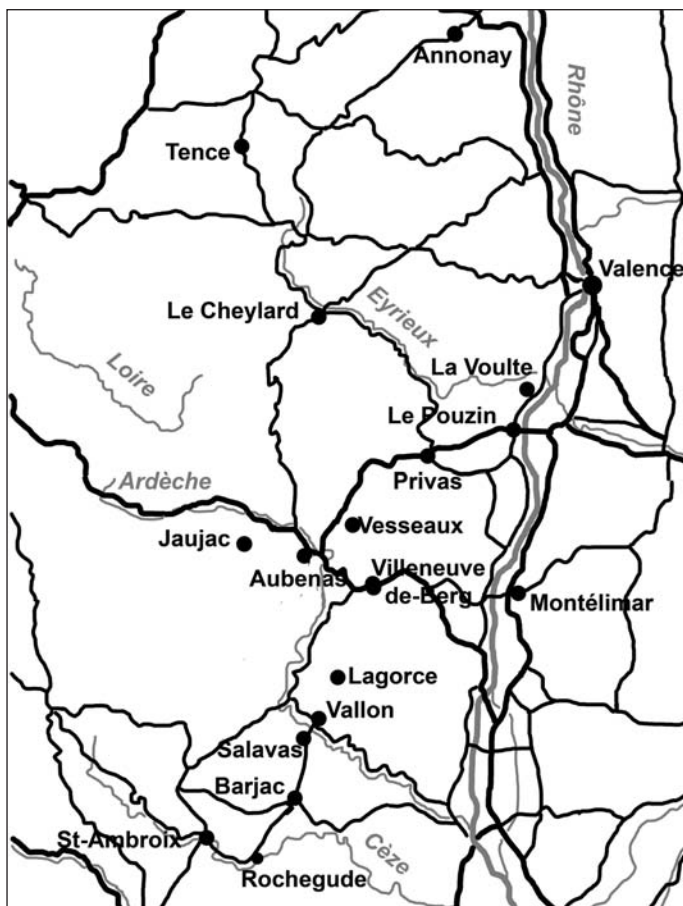
## Les Barjac de Rochegude

Charles de Barjac, seigneur de Rochegude venait, le 15 août 1572, d'épouser Marguerite de Brueys lorsque survint, neuf jours plus tard, le massacre de la Saint-Barthélemy. Charles était le petit-fils de Louis de Rochegude<sup>11</sup>, seigneur de Rochegude et de la Baume, marié à Claudine de la Baume - fille de Louis, seigneur de Casteljou, et d'Alasacie de Banne d'Avéjan - et avait pour père Barthélemy. La mère de Charles avait pour nom Renée du Puy-Montbrun, et était la sœur du célèbre Charles du Puy-Montbrun dont les exploits, parfois cruels, tant sa conviction était incontournable, il faut en convenir, mériteraient à eux seuls un ouvrage. Ne nous privons, cependant, pas de rapporter deux anecdotes qui situent le personnage.

Furieux d'apprendre que sa sœur, Renée, s'était enfuie à Genève pour suivre librement les préceptes de la religion réformée, il la poursuit pour la ramener de force dans ceux de la religion catholique. Dans sa requête il va être amené à rencontrer, dans la ville suisse, le célèbre théologien Théodore de Bèze et, séduit par ses discours, se déclarera, à tout jamais, protestant. Rentré dans son domaine, il met le feu à la chapelle de son château, fait établir publiquement le protestantisme sur toutes ses terres et contraint, à coups de bâtons, ses paysans au prêche calviniste.

La seconde anecdote, touchant l'oncle de Charles de Barjac de Rochegude, ne manque pas de sel. Outré d'apprendre qu'Henri III - alors roi de Pologne en fuite pour coiffer la couronne de son frère décédé, Charles IX - avait déclaré, lors de son passage en Italie, qu'il promettait de ramener son peuple à la seule religion qui méritait d'exister, la Catholique, Charles du Puy-Montbrun pille les bagages du futur roi de France à Pont de Beauvoisin. Comme l'un de ses vieux lieutenants semblait courroucé par le crime de lèse-majesté commis par son maître, Charles lui répondit : **« En guerre, quand on a le bras armé et le cul en selle, tout le monde est compagnon. Les armes et le jeu rendent les hommes égaux ! »** Malgré cette insolence, Henri III lui pardonnera sa rébellion puisqu'il enverra au parlement de Grenoble, le 12 août 1575, mais hélas trop tard, la grâce de Charles, condamné à la décapitation. Le pli arrivera deux heures après l'exécution. Mais, en 1577, rongé par le remords, le roi fera rayer le jugement fatal des registres royaux. Henri IV restituera à sa famille les biens confisqués, et plus tard, en 1620, un Bourbon, le jeune Louis XIII réhabilitera le nom des Puy-Montbrun.

On ne sait quand Charles de Barjac de Rochegude prit les armes pour défendre la nouvelle religion à laquelle il adhéra, à l'initiative sans doute de sa mère. En octobre 1567, il apparaissait encore comme commandant de la compagnie royale dite de la Couronne, à Bourg-Saint-Andéol. À noter qu'à la même époque Charles de Barjac, seigneur de Colans, de la branche de Saint-Didier, occupe, lui, en ce même mois d'octobre, avec ses troupes protestantes, donc dans l'autre camp, la ville de Viviers. Il sera remplacé par Noël Albert qui laissera de bien tristes souvenirs dans cette cité. Quoi qu'il en soit, Charles de Barjac de Rochegude sera nommé le 1<sup>er</sup> décembre 1573, commandant des troupes protestantes pour le Bas Vivarais. Mais avant cela, jetons un bref résumé de la situation politique à ce moment-là, à l'orée de la cinquième guerre civile qui opposa les partis catholique et protestant de septembre 1574 à mai 1576.



estant maintenant des biens et moyens pour subvenir à leurs nécessités, et que nous désirons, comme bon père de famille, ne les laisser perdre, mais au contraire les ramener à nous et les maintenir et conserver, se déportant en notre endroit avec le devoir de fidélité et obéissance qu'ils nous doivent... » (Lettre du roi du 8 octobre 1572 au bailli du Vivarais.)

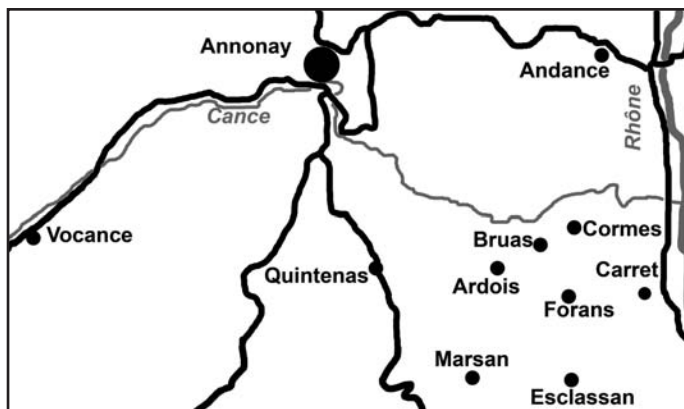
Le désarroi est à son comble dans le pays. Le roi nomme un nouveau commandant en chef des troupes royales dans le Vivarais : Nicolas du Peloux. Le siège est mis par les armées du roi devant La Rochelle. Pendant ce temps les Protestants, dans le Vivarais, reprennent le Cheylard, en novembre 1572, avec le célèbre agronome Olivier de Serres, massacrent les prêtres catholiques réunis à Villeneuve de Berg, en mars 1573, et désignent leur général en chef en la personne de Jean de Saint-Priest et de Saint-Chamond, ancien archevêque d'Aix-en-Provence et frère du fameux chef catholique, Christophe de Saint-Chamond - qui s'est notamment signalé en faisant saccager à trois reprises la ville d'Annonay. Les huguenots détiennent le Bas Vivarais avec Lagorce, Vallon, Salavas, Vagnas, Barjac et Saint-Ambroix, la région des Boutières, Privas, contrôlent les passages entre Nîmes et le Velay, et surtout, dans le Haut Vivarais, à Pouzin, ils régulent les passages du Rhône vers le Dauphiné et peuvent ainsi assurer le lien avec les troupes de Charles du Puy-Montbrun.

C'est ce dernier point stratégique que les troupes royales vont tenter de reprendre pour casser la révolte huguenote. Un nouvel Édît, celui de Boulogne, vient, en août 1573, relativement et très provisoirement calmer, comme les précédents, les conflits en assurant notamment le culte réformé aux villes de Nîmes, Montauban, La Rochelle et Sancerre, grâce à l'intervention des députés polonais venus créer un intermède en demandant au roi de leur céder son frère, Henri, pour occuper le trône de Pologne. Pendant que François de Pierregourde négocie avec M. du Peloux l'échange de prises de guerre, un jeune homme du nom d'Érard, se prétendant défenseur de la religion réformée, met à rançon, à feu et à sang, avec une troupe de quatre-vingt à cent bandits, les villages de Cormes, Bruas, Ardois, Forans, Carret, Esclassan, Marsan... Capturé par les troupes catholiques, ledit capitaine Érard est amené à Annonay, puis relâché après s'être acquitté d'une rançon de trois cents écus.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1573, l'assemblée générale des protestants du Languedoc se réunit à Millau, fait revenir Saint-Romain, alias Jean de Saint-Priest et de Saint-Chamond, réfugié en Suisse, pour lui confier les forces religieuses de la région de Nîmes, incluant le Vivarais. Il est secondé par François de Barjac, seigneur de Pierregourde, pour le Haut Vivarais, et par Charles de

C'est en voyant passer les cadavres des victimes jetés dans le Rhône, plus de huit cents à Lyon, les 24 et 25 août 1572, que les populations du Vivarais, jusqu'à Avignon, prennent connaissance, épouvantées, des massacres de la Saint-Barthélemy. Il est à noter que les deux communautés, catholique et protestante, de cette région, échaudées par les cruelles exactions commises par le passé, entretenaient pendant ces événements de paisibles relations. Le faible roi Charles IX, toujours sous la machiavélique tutelle de sa mère, Catherine de Médicis, essaye alors de rétablir, timidement et maladroitement, la situation, lui qui avait lancé le signal de l'extermination. Il affirme que les massacres n'étaient que la résultante de la réaction au complot fomenté par l'Amiral Coligny - qu'il appelait, deux jours avant, *son père bien aimé* - et les siens, et que... **« ceux de la nouvelle opinion, aucuns d'iceux, craignans, qu'il ne leur fut fait quelque outrage ou pour autre occasion, se sont sans congé et permission, rendus absents de notre dit royaume et retirés ès pays qui sont hors notre obéissance, n'ayant point su comme nous estimons, les commandemens que nous avons fait après aux gouverneurs et lieutenants généraux de nos provinces et à nos juges et officiers de les maintenir sous notre protection et sauvegarde et de les préserver de toute violence, tant en leurs corps qu'en leurs biens, pourvu qu'ils se contiennent doucement et obéissent à nos commandemens ; et pour ce que nous considérons bien les grands maux, peines et nécessités, que peuvent souffrir iceux nosdits sujets de la nouvelle opinion qui se sont absents,**

Barjac, seigneur de Rochegude et de la Baume, pour le Bas Vivarais. Pendant que Pierregourde et les troupes catholiques de Saint-Vidal s'affrontent, Érard poursuit ses méfaits, et notamment dans la petite ville de Tence, près du Chambon-sur-Lignon, dans le Velay. Le capitaine protestant Portal, nom de guerre d'Olivier de Serres, le capture et le fait remettre à Saint-Vidal pour bien lui signifier que cet individu n'a rien à voir avec les défenseurs de la religion réformée. Saint-Vidal remet à Portal deux cent cinquante livres pour le dédommager de la rançon putative qu'il aurait pu obtenir de sa prise... et le capitaine catholique obtient d'Érard une somme trois fois plus conséquente pour, en définitive, le relâcher !



Après les États généraux du Languedoc de janvier 1574 et le terme de février ponctuant la trêve des combats fixée par Damville et non respectée par les deux partis, les Protestants fourbissent leurs armes et s'organisent pour reprendre les hostilités dès la réunion, en mars, du conseil général du Vivarais, à Aubenas. Ils ont à peine le temps de boucler leurs préparatifs qu'un personnage, connu pour avoir déjà renié sa foi protestante pour embrasser la catholique, abandonne une seconde fois l'Église de Rome et se lance sans concertation, de sa propre initiative, dans une sanglante campagne de conquête. C'est Jean de Fay, seigneur de Peyraud qui s'est autoproclamé nouveau chef protestant, et qui commence par rançonner, piller et ravager tous les villages entourant Annonay, avec un savoir faire n'ayant rien à envier à celui d'Érard. François de Barjac de Pierregourde, dans les parages, prend, lui, le château de Quintenas et impose par la force le culte protestant à ses habitants et voisins, pendant que, pour les catholiques, Saint-Chamond et Claude d'Urfe incitent les Annonéens à accueillir une garnison royale pour enrayer les agissements de Jean du Fay. Ce dernier finit par succomber et abandonner les deux superbes châteaux de Mure et de Charnas, détruits par les catholiques, et se retire sur Quintenas. La situation est loin d'être brillante pour les huguenots qui doivent se départir de trois autres châteaux et s'éloigner, en définitive, de Quintenas. Pour couronner le tout, les troupes royales s'emparent du fort de Jaujac. C'est, ensuite, au tour de la place forte de Vesseaux détenue par les

protestants de connaître un siège, mais, là aussi, après avoir résisté pendant une dizaine de jours aux assauts papistes, Charles de Barjac de Rochegude croit plus prudent, afin de sauvegarder l'état de sa troupe, inférieure en nombre, d'abandonner le fort, laissant les troupes royales mettre la ville à sac. Mais comptant sur la dissipation inéluctable des forces royales, plus préoccupées par leurs larcins que par leur sûreté, Charles fait brusquement faire volte face à ses troupes, les relance sur Vesseaux, écrase la nouvelle garnison catholique et, poursuivant le combat, au-delà des murs de la ville, met en fuite les secours ennemis, amenés par le capitaine catholique Laval. La reprise de la ville et de sa place forte, bien située, va permettre aux troupes huguenotes de reprendre un certain nombre des points stratégiques récemment perdus.

Henri III, dès son retour de Pologne et avant même son sacre à Reims, fort mécontent d'apprendre que des troupes protestantes osaient contrôler l'accès à la Provence dans la vallée du Rhône, se rend lui-même sur place et commande d'investir la place stratégique du Pouzin occupée par les huguenots. Arrivé devant cette ville avec 18 000 hommes et 14 pièces de canon (cf. : *Histoire générale du Languedoc*) celui qui n'est encore que le prince dauphin fait envoyer une sommation aux commandants de la place qui n'étaient autres que les deux chefs des troupes protestantes du Haut et du Bas Vivarais, François de Barjac de Pierregourde et Charles de Barjac de Rochegude. Leur réponse à l'ultimatum royal fut celle que nombre d'aristocrates protestants firent chaque fois qu'ils se trouvèrent opposés à la force royale : ils étaient prêts à rendre totale et légitime obéissance à leur souverain, mais défendraient jusqu'à la mort leur liberté de conscience et leur vie, qu'ils tenaient de Dieu seul, contre ceux qui voudraient les résoudre. Saint-Romain, chef suprême des troupes huguenotes du Languedoc, accourut aussitôt pour les secourir, contrôla les places avoisinantes et se retira sur Privas, prêt à faire intervenir ses troupes. Pendant ce temps, les troupes catholiques accompagnent le prince dauphin et le maréchal de Bellegarde pour reconnaître les alentours du Pouzin. Le 5 octobre, le baron de Gordes, gouverneur du Dauphiné, installe dans les faubourgs de la ville trois compagnies de gardes françaises, six compagnies italiennes et un régiment de Suisses. Selon M. Chorier et son histoire du Dauphiné, quatre canons, disposés par les troupes catholiques du côté de la Voultre, réussirent le 11<sup>e</sup> jour du siège à abattre les murailles de la forteresse, par ailleurs, paraît-il, bien mal restaurée. Les troupes royales, prises par leur enthousiasme, partirent spontanément, sans commandement, à l'assaut de la place, et connurent de ce fait de nombreux tués - plus de 800 selon Dom Vaissette. La brèche étant trop étendue pour bien la défendre, Saint-Romain, ac-

couru, fit abandonner la place à la garnison protestante et la dirigea sur Privas. La ville du Pouzin fut pillée et brûlée bien que, rapporte Agrippa d'Aubigné, les chefs catholiques, débordés, n'aient pas voulu la mettre à feu et à sang. La faute incombait, racontait-il, à un fils de Nostradamus, moins heureux que son père dans ses visions prémonitoires, qui aurait lui-même lancé l'incendie pendant le pillage, pour aider le destin à respecter la prédiction qu'il avait faite avant l'assaut (sic). Il avait, en effet, proclamé, avant la rupture des murailles, pratiquement en transes devant l'un des principaux chefs catholiques, Saint-Just, qu'il voyait la ville en flammes. Saint-Luc ayant découvert la supercherie, l'aurait sauvagement piétiné avec son cheval, pour le punir. D'Aubigné ne précise pas si c'est à la suite de ces blessures, ou lors d'une escarmouche suivante, que le fils du célèbre astrologue perdit la vie. Encouragé par la prise de cette place forte, Saint-Chamond fait tenir un autre siège devant la ville d'Annonay, en octobre 1574. Charles de Barjac de Rochegude, choisi, alors, pour commander tout le Vivarais - en l'absence du duc de Damville, Henry de Montmorency, et de Jean de Saint-Priest et de Saint-Chamond, alias Saint-Romain - s'y rend aussitôt pour la défendre. Il y arrive, le 21 janvier 1575, avec 6 à 700 fantassins et 200 cavaliers, ses troupes étant composées, selon *les Mémoires* d'Achille Gamon, d'autant de Catholiques que de Protestants, ce qui souligne le caractère politique de ces guerres civiles :

« *Ces troupes logèrent pour la plupart aux villages prochains, estant bigarrées de ceux de la Religion et de catholiques entremêlés, voire de quelques compagnies entières de Gascons et Provençaux, qui alloient à la messe et cependant poursuivaient les temples et les prêtres à feu et à sang ; comme aussi durant tous ces troubles, on s'est servi indifféremment des uns et des autres, d'où sont sortis infinis maux et horribles scandales.* »

Effectivement ces troupes se livraient, le lendemain de leur arrivée, avec sauvagerie, à la mise à sac, entre autres, du village voisin de Vocance. Selon les notes du notaire Claude Gragnon :

« *L'église de Vanosc a esté brusquée par les huguenots d'Annonay et aultres, par le commandement du seigneur Damville... Les gendarmes estoient conduits par M. de Rochegude, y estant ceux d'Annonay. Ledit jour de la prinse saccageoient tous les meubles et bestiaux et tuoient plusieurs gens environ L (une cinquantaine) du pays et leurs environs... »*

Gamon, témoin précieux de son temps, affirme, cependant, dans *ses Mémoires* rétablir la vérité sur le responsable de ces exactions en précisant que le sieur de Meusse<sup>13</sup> avait conduit ses hommes au pillage pour se venger de s'être vu, précédemment, opposer un veto par les habitants des villages proches de la ville, à sa demande expresse de contribuer financière-

ment à l'entretien de sa garnison. Mais ce ne fut pas là la seule raison. On aura remarqué la présence parmi les plus ardents agresseurs, d'une quantité importante d'Annonéens ; la population de la ville avait, en effet, pris, stupidement et aveuglément, à partie les villageois des bourgs avoisinants afin de leur faire payer le blocus alimentaire qu'ils avaient trop longtemps subi. Il est vrai que la garnison catholique de Boulieu avait largement contribué, à la fois par la force et la prévarication, à ce que les villages proches d'Annonay ne soient d'aucun secours à la ville. Parmi les historiens qui précisent que Charles de Barjac de Rochegude ne s'opposa pas à ces méfaits, ou du moins ne tenta pas de les restreindre, nombreux sont ceux qui mentionnent son impuissance face à la haine qui habitait les Annonéens vis-à-vis de leurs voisins. Leur rancune était telle que, le 13 février 1575, ils pénétrèrent en pleine nuit dans le village d'Andance et massacrèrent la plupart de ses habitants. Andance avait obtenu, après maintes requêtes, de Saint-Chamond de s'auto-défendre sans avoir à supporter l'entretien d'une garnison catholique, à la seule condition d'être fidèle au roi et à sa religion.

Le lendemain, Meusse arrivait avec ses troupes dans le malheureux village et conduisait, à Annonay, les quelques villageois qui restaient encore en vie pour les rançonner. Le 20 février 1575, c'est au tour de la maison fortifiée de la Rivoire, près du Bourg-Argental, dans le Forez, d'être la victime des protestants annonéens. Ils prennent la place et confient le commandement de la petite garnison au capitaine Pinet. Sur ces entrefaites Charles de Barjac de Rochegude, lassé de ces vengeances sauvages et découragé par son impuissance à faire entendre raison à la population de cette ville dont la fureur était à la hauteur des souffrances endurées, quitta Annonay pour rejoindre le Bas Vivarais. Mais, sur le retour, vers ses terres, ne supportant plus que certains profitent de la guerre fratricide pour piller, voler et tuer impunément, Charles se dirige vers Lamastre où lui avaient été signalées les récentes et cruelles exactions dudit capitaine Érard. Ce dernier et son lieutenant Machaut, s'étant hautement déclarés protestants, accueillirent avec une déférence assez démonstrative celui qu'ils considéraient comme leur gouverneur. Mais quelle ne fut pas leur déconvenue, lorsqu'ils virent Charles de Rochegude donner des ordres pour les arrêter et les juger !

Un tribunal réuni en toute hâte les condamne à mort, sur les témoignages incontournables du syndic, des consuls et de la population. Charles fait, sur le champ, délivrer les six ou sept personnes qu'Érard détenait prisonniers, en vue d'une rançon, dans les basses fosses du château, pour la plupart des paysans, mais aussi un châtelain de Rochebonne, assez âgé, Guillaume Baud, originaire d'Annonay. Érard, selon l'habitude lâchement donnée par ceux qui l'avaient jadis

déjà arrêté, propose à Rochegude de racheter sa vie qu'il porte cette fois-ci à la hauteur de l'inébranlable détermination du baron, c'est-à-dire à l'offre de son chapeau rempli d'écus d'or. « *Mais, rapporte Gamon, cela n'eut point de lieu envers le dit sieur de Rochegude, préférant son honneur et le devoir de justice à son profit particulier.* »

Si le Pouzin était une place forte qualifiée de stratégique, permettant le passage du Rhône vers le Dauphiné, la Rivoire, Andance et Annonay ne l'étaient pas moins pour atteindre le Lyonnais et la Bourgogne. Le roi ordonna, en conséquence, au début du mois de mars, à Saint-Chamond et au gouverneur de Lyon, M. de Mandelot, de les reprendre au plus tôt. Ce qui fut fait, le 5 mars 1575 pour la Rivoire, et le 10 pour Andance, pillée et ses habitants massacrés par les troupes catholiques, Saint-Chamond ne leur ayant pas pardonné de lui avoir arraché leur propre autodéfense. De Meusse est fait prisonnier et conduit à Lyon. Comme ce dernier avait donné ordre à la garnison protestante d'Annonay de quitter sa place pour venir défendre Andance, la cité annonéenne se trouvait désormais, pratiquement, sans défense, et Saint-Chamond résolut opportunément de l'obliger à accueillir ses troupes. Sachant, toutefois, que la majorité de la population était de confession protestante, il lui fit habilement la promesse de lui laisser pratiquer librement son culte, à condition de chasser les étrangers et leur nouveau gouverneur de la ville. Ceux-ci répondirent avec insolence que si le duc de Damville<sup>14</sup> approuvait ces modalités, elles seraient les leurs, et ils accueilleraient à bras ouverts M. du Peloux comme bailli et capitaine. Voyant qu'il ne pouvait aboutir, Saint-Chamond se contenta de venir renforcer Beaulieu en menaçant la ville d'un nouveau siège. Dans le camp huguenot, le 15 mars 1575, Charles de Barjac de Rochegude revint prestement à Annonay avec de nouvelles troupes pour renforcer la place et donner à la ville un nouveau gouverneur pour remplacer de Meusse prisonnier. Il semblerait, alors, que la volonté de Rochegude, de plus en plus lassé par les exactions commises de part et d'autre, ait été d'établir avec les garnisons catholiques les prémisses d'un *modus vivendi* pouvant aboutir, à terme, à une plus longue trêve qui épargnerait les habitants de cette région, en maintenant la sûreté des laboureurs et de leurs élevages. Les paysans, en effet, ne pouvaient plus travailler des terres incessamment envahies, voyaient leurs troupeaux massacrés et, de surcroît, avaient dû subir consécutivement deux hivers particulièrement rudes. Aussi le seigneur de Rochegude entama-t-il avec le sieur des Colaux, commandant Beaulieu, des négociations indispensables pour la population, et parvint, dans un climat commun de bonne volonté, à établir le traité pacificateur du 18 mars 1575... qui n'eut, hélas, pas le temps d'être

mis en vigueur. L'intervention, aussi inopportune que perverse, d'une autre garnison catholique vint, en effet, en compromettre l'application avec toutes les dramatiques conséquences qui vont suivre. Claude de Jaujac<sup>15</sup>, seigneur de Beaune, commandant la garnison de Bourg-Argental, avait, en effet, pris sur lui de créer spontanément une diversion, en envoyant une troupe dans les vignobles jouxtant Annonay, au lieu-dit le Champ, pour inciter les habitants de la ville à opérer une sortie, et les rendre responsables du viol de la trêve que, par ailleurs, il ne pouvait pas ignorer. L'effet recherché se trouva, hélas, vérifié. Les troupes de la garnison convergent toutes, en effet, sur le terroir de la Prat, au pied de la montagne de Montmiadon où se trouvaient les soldats du gouverneur royal du Vivarais, François de La Barge. L'affrontement est sévère, fait de nombreux morts de part et d'autre et, en définitive, semble profiter aux troupes huguenotes. Mais, de La Barge reçoit, in extremis, le secours d'une compagnie d'une centaine d'hommes comportant une quarantaine d'arquebusiers. Charles de Rochegude rallie alors ses troupes pour enrayer l'intervention des secours royaux, inopportuns pour ses hommes, quand, brusquement, il s'effondre : un coup de pistolet reçu, dit-on par mégarde, dans le dos. L'arme de l'un de ses soldats se serait, paraît-il, enrayée et la balle serait partie sans que la gâchette n'ait été actionnée. Lorsque l'on sait que quelques routiers, autrefois sous les ordres d'Érard, avaient rallié les troupes de Rochegude... la vengeance n'était pas loin !

Grièvement blessé, transporté immédiatement dans la ville, il devait cesser de vivre le dimanche 20 mars 1575. Les historiens citent tous la mort, le même jour, du *neveu de Rochegude*<sup>16</sup>, sans en préciser le prénom, au siège voisin d'Andance, et les belles funérailles auxquelles les deux parents eurent droit à Annonay.

La mort de Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, plongea, alors, de l'avis unanime, les Protestants dans l'affliction la plus grande et la plus sincère. Afin d'éviter toute tentation de vouloir magnifier la mémoire d'un homme qui nous semble proche, l'auteur citera, parmi les nombreux hommages qui lui furent rendus, celui du docteur Francus qui ne peut être soupçonné d'*huguenophilie*, lui qui réduisit la lutte protestante à une simple rébellion d'ordre politique<sup>17</sup> :

« *On le tenait pour homme de guerre prudent, vertueux et amateur de justice, humain et gracieux envers tous ; de façon qu'il fut plaint non seulement par ceux de son parti, mais aussi de plusieurs catholiques qui l'avaient connu.* »

Ainsi se terminait la participation des Rochegude à la cinquième guerre civile et aux combats avec les troupes catholiques. Plus aucun de Barjac de Rochegude, à notre connaissance, ne portera les armes contre celles de son roi, et ne participera ni aux trois autres guerres civi-

les ponctuées par l'Édit de Nantes qui, le 12 avril 1598, assurera la pacification générale du pays, ni aux troubles sérieux qui suivirent la mort d'Henri IV et le règne de Louis XIII, dans l'irrespect de l'application de l'Édit. Les Protestants purent, en effet, selon l'Édit, exercer leur culte dans certains lieux déterminés, avec l'obligation de chômer les jours des fêtes catholiques et celle de payer la dîme au clergé. Admissibles à tous les emplois, ils eurent accès, comme les Catholiques, aux hôpitaux et collèges. Dans les régions où les Protestants étaient présents, les Parlements inclurent un nombre égal de représentants de chacune des deux confessions. Après la répression, par Louis XIII et Richelieu, des agitations civiles et religieuses, la région des Cévennes et du Vivarais connut une relative période de paix, relative car tributaire de l'influence religieuse locale et du souvenir des exactions passées, chacun essayant de convertir l'autre, l'administration royale des provinces favorisant ostensiblement le retour à la religion romaine. Sous Louis XIV vieillissant, les avantages principaux accordés par l'Édit aux Protestants furent, systématiquement et régulièrement, chaque année, laminés sous prétexte d'amendements. Cette tendance se trouva rapidement confirmée par le souhait exprimé publiquement par le souverain de réaligner l'unité religieuse de son royaume. Ce qui restait de l'Édit de Nantes fut finalement révoqué par l'Édit de Fontainebleau, le 18 octobre 1685.

## Notes

<sup>1</sup> – Il semblerait que ce soit Raimond de Barjac, que nous appellerons Raimond I<sup>er</sup>, qui serait issu de la branche des Chateaufort de Randon et marié avec Douce de Barjac, fille de Gaucelin.

<sup>2</sup> – Le terme de *Languedoc*, n'est pas encore utilisé à cette époque-là : la *Provence* s'étend, alors, jusqu'à Toulouse, et Narbonne est sa capitale régionale.

<sup>3</sup> – Les *milites* sont ces chevaliers qui ne possèdent, chacun, que leur propre armement et leur cheval.

<sup>4</sup> – Il n'est pas exclu de penser que ce soit le beau-père de Raimond I<sup>er</sup>, donateur de ses terres et de son nom à son gendre qui ait participé à cet accord.

<sup>5</sup> – Bien qu'il soit possible que ce soit Raimond I<sup>er</sup>, il semblerait que ce soit là plutôt son fils, prénommé lui aussi Raimond, qui assiste à cette nouvelle concession.

<sup>6</sup> – Cette origine a été retenue par l'*Europaische* et par un certain nombre de généalogistes, mais pas par le vicomte de Montrevel qui donne pour épouse à Guillaume de Chateaufort de Randon, Élisabeth d'Épernon, de la lignée de la famille d'Auvergne.

<sup>7</sup> – Cette branche serait issue de l'un des fils de Raimond III, Gaucelin, seigneur de Bourg-Saint-Andéol et de Lussan, marié avec Rose de Salmond.

<sup>8</sup> – Cette ramure a fait l'objet de controverses par l'incertitude de preuve quant à ses liens avec l'arbre général, mais

la tradition, l'origine de possessions et de transmissions de terres, les marques de ses armoiries, veulent avec une certaine vraisemblance que Gilbert de Barjac, à l'origine de la branche, établi à Saint-Didier, était issu de Pierre, fils de Bertrand, seigneur du Bouquet.

<sup>9</sup> – À noter que, par ses liens avec la famille d'Anduze, cette famille pourrait être apparentée avec la famille de Toulouse, par le mariage de Constance, fille de Raimond VI, avec Pierre-Bermond VI d'Anduze.

<sup>10</sup> – Son unique fille - il n'aura pas de descendant mâle - épousera, en 1577, celui qui deviendra l'un des principaux chefs protestants du Vivarais et le gouverneur de cette région, Jacques de Chambaud.

<sup>11</sup> – Louis de Barjac-Rochegude semble avoir eu, au moins, huit enfants dont Bertholomieuse, épouse de Loys de Bergoignon, notaire royal à Barjac, et un fils, Guillaume, qui, résidant aux Vans, abandonnera son prieuré pour la religion réformée et, par son mariage, assurera sa descendance.

<sup>12</sup> – Antoine de la Vaissière, seigneur de Meusse, chef protestant, commandait la garnison d'Annonay en 1574.

<sup>13</sup> – Henry de Montmorency, duc de Damville, alors gouverneur du Languedoc pour le roi, avait nommé, en décembre 1572 Monsieur du Peloux gouverneur d'Annonay. Mais, depuis, les choses avaient changé, Damville mis, pour ainsi dire *en réserve de la royauté*, par Henri III, avait accepté, en février 1575, d'être le chef général des Protestants.

<sup>14</sup> – À noter que l'arrière-grand-père de Charles de Barjac de Rochegude, Olivier, avait épousé le 30 août 1463, en premières noces, Félicie de Jaujac - fille de Gonet, co-seigneur de Jaujac, et de Béraude d'Albène - qui allait assurer la descendance des Rochegude. La seconde épouse d'Olivier, Isabelle de Ligones, lui donna bien, un fils, Jean, mais qui n'eut pas les faveurs de l'héritage.

<sup>15</sup> – Certains historiens précisent que ce neveu était, peut-être, le fils de Christophe de Barjac, seigneur de Gasques - le docteur Francus désigne même Christophe comme le frère de Charles de Barjac de Rochegude - ou bien, selon le pasteur Arnaud, Christophe de Barjac-Gasques lui-même. Nul ne le sait. Peut-être même, et ce serait là notre préférence, le terme de *neveu* signifiait-il, ainsi que cela se pratiquait autrefois, que le jeune Barjac tué avait une parenté lointaine avec Charles de Barjac de Rochegude ? Peut-être même s'agissait-il de Gabriel de Barjac-Gasques, capitaine, dont l'aïeul, à la cinquième génération, était Gaucelin, auteur de la branche des Gasques (qui testa le 5 avril 1420) et frère de Bertrand, seigneur de Rochegude ? On peut, aussi, supposer un lien de parenté, au deuxième degré, entre Étienne de La Baume, épouse de Christophe de Barjac-Gasques, et Claudine de La Baume, épouse de Louis de Barjac-Rochegude, le grand-père de Charles.

<sup>16</sup> – Ce qui n'enlève rien au remarquable travail du docteur Francus car son ouvrage, en quatre volumes, *Notes et documents historiques les huguenots du Vivarais*, reste d'une richesse documentaire importante à laquelle l'auteur de cet article avoue s'être volontiers et assez souvent référé.

# AUTREFOIS LES BARJAC DE ROCHEGUDE... PENDANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

par Claude-Jean GIRARD

*Le 13 juillet 2004, la commune gardoise de ROCHEGUDE rendait hommage à la famille BARJAC de Rochegude, en donnant, à l'artère de la cité qui conduisait au château, le nom de Jacques de BARJAC de Rochegude, qui avait sacrifié sa vie au secours des galériens condamnés pour leur foi. L'auteur de cet article avait, alors, publié « Autrefois, les Barjac de Rochegude », sur l'histoire de cette vieille famille cévenole, après avoir effectué un certain nombre de recherches.*

*Le 14 juillet 2011, à l'occasion des nouvelles journées que Rochegude a consacrées à son histoire locale au cours de l'été, Claude-Jean Girard a présenté, à l'issue d'une conférence, un roman historique intitulé « Les Anges Oubliés, ou Le dernier des de BARJAC de Rochegude ».*

*Cet article évoque cette vieille famille cévenole pendant et après l'édit de Fontainebleau, dit édit de révocation de l'édit de Nantes. Un autre article, dans cette même revue, retrace son histoire, ou du moins ce que l'on peut en connaître, au cours des siècles précédents.*



## I. Les Barjac de Rochegude et l'Édit de Révocation

Plus que la suppression de l'Édit qui ne signifiait plus grand-chose en 1685, c'est l'Édit de Révocation, dit de Fontainebleau, qui fut tragique pour tous ceux de la Religion Prétendue Réformée : interdiction de pratiquer la RPR, ordre aux pasteurs de quitter, sous quinzaine, le territoire, défense d'instruire les enfants dans la RPR, obligation d'envoyer les enfants protestants dans des instituts catholiques, sous peine de 500 livres d'amende, et, enfin, interdiction à tous les Protestants

d'émigrer, sous peine des galères pour les hommes, et de la réclusion à vie pour les femmes.

Nous ignorerions, aujourd'hui, les différentes et douloureuses péripéties qui ont conduit à la disparition de la famille des Barjac de Rochegude, si l'oncle du dernier de ses descendants, le Marquis Jacques de Barjac de Rochegude, n'avait narré et publié dans le détail, à Londres, le 26 mai 1715, la malheureuse épopée traversée par les siens, après l'édit de révocation. C'est à la demande de Lord Henri Galway, plus connu en France sous le nom de comte de Massue, général des armées de sa majesté britannique, vice-roi d'Irlande et plénipotentiaire en Portugal, que le Marquis de Rochegude - c'est ainsi qu'il est, alors, appelé<sup>1</sup> - a écrit et fait éditer une brochure relatant l'histoire de sa famille sous le titre évocateur de « La famille DE ROCHEGUDE a été aussi maltraitée en France, pour cause Religion, que nulle autre famille du royaume ».

Mais avant de traverser avec lui les douloureux événements qui ont touché cette famille, le lien avec Charles de Barjac de Rochegude, gouverneur protestant du Bas Vivarais, mortellement blessé à Annonay, le 19 mars 1575, au cours de la cinquième guerre civile. Charles avait eu pour fils Denis, seigneur de Rochegude, de La Baume, de Saint-Géniès de Claisse, de Fons-sur-Lussan, de Seynes et de nombreux autres fiefs, ce dernier devait l'importance de ses possessions à deux héritages :

Celui que lui avait légué son oncle Jean, seigneur de Rochegude, marié avec Marguerite de Cambis, et celui de son cousin Jean de Barjac de Gasques, lui aussi sans postérité. Denis a épousé, le 26 janvier 1603, Marguerite d'Audibert de Lussan qui lui donna sept enfants dont un seul garçon, Charles. Héritier des biens et des titres, Charles est uni, le 12 octobre 1620, à Antoinette d'Hilaire, fille de Jean, conseiller à la cour des Aides à Montpellier, et d'Antoinette de Perdriau de Maureilhan.

De leur mariage naquirent trois fils - Jean, Jacques et François - et deux filles - Ennemonde et Madeleine. Charles, devenu veuf, s'est remarié en 1668, mais si discrètement que l'on ignore le nom de sa seconde épouse. Quoi qu'il en soit c'est à nouveau veuf qu'il connaît l'exil en 1685.

Tragique destin que celui du marquis Charles de Barjac de Rochegude. Deux fois veuf, il perd, en 1672, son plus jeune fils, François, jeune capitaine de 18 ans au régiment de Navarre, grièvement blessé au siège de

Raeren, en Flandre. Apprenant, à plus de soixante ans, les conditions lapidaires de l'Édit de Révocation, il a l'amertume de voir Louis XIV, pour lequel son plus jeune fils est mort au combat, le chasser de son vieux château de Rochegude, lui dont l'origine de la noblesse vaut bien celle de son roi. Il se voit, de surcroît, confisquer l'ensemble de ses biens à Rochegude, le château, le péage du château, la Bégude de Taraux, les domaines d'Arpaillargues, d'Aureilhac et la métairie de Castille (Réf : Arch. Nat. TT 273 et TT 13 A). Ses biens seront, en fait, en grande partie, confiés à sa fille, Ennemonde, épouse de Charles de Rigot de Monjoux, qui les gèrera depuis sa résidence du Dauphiné. Elle jouera un grand rôle dans la conservation du patrimoine, même si elle adopte la même position que sa belle-sœur, Françoise d'Agoult en étant farouchement attaché à sa religion calviniste. Il est plausible de penser que Charles avait dû, auparavant, sur l'insistance de sa parente Marie Félice de Budos, initialement feindre une conversion au catholicisme, et prendre des dispositions successorales avec son fils aîné, Jean, pour sauvegarder les biens de la famille<sup>2</sup>.

Malheureusement dénoncé, les délateurs bénéficiant, en principe, du tiers des biens de leurs victimes, il fut conduit en prison à Mirepoix, dans l'Ariège. Quant à son fils aîné... mais écoutons Jacques, son cadet :

*« L'aîné fut le premier arrêté, dans Rochegude, et envoyé en exil à Viviers, petite ville du Vivarez où il ne fut pas plus tôt arrivé qu'il eût des missionnaires à ses trousses : gens impitoyables, ignorants, fourbes, qui se déguisent en habit de brebis, en anges de lumière, comme l'Écriture les dépeint, mais en dedans des loups ravissants, des anges des ténèbres. »*

Au début, Jean de Barjac de Rochegude, imperturbable, se tait. Puis, ne supportant plus d'être harcelé, il répond, discute et finit par mettre ses interlocuteurs dans l'embarras, par la pertinence de ses observations. Il laisse, d'ailleurs, dans la plus grande confusion les comparses d'un dénommé Couderc<sup>3</sup> - récemment converti, après avoir fréquenté les synodes protestants pendant trente ans - qui avait entrepris de le faire abjurer et qui, découragé, prenant à témoin ses assistants, finit par lui déclarer : *« Je ne vous verrai plus que vous ne soyez bon catholique. »*

Transféré à la Tour de Constance où l'on pensait venir à bout de son opiniâtreté, sa santé est rudement altérée par de nombreux sévices et l'humidité persistante - la mer atteint en effet la tour, à cette époque-là. Sa vie aurait été menacée si sa famille n'avait réussi à le faire déplacer ailleurs<sup>4</sup>. À la citadelle de Montpellier où il sera conduit, les moines se heurteront au même échec de conversion, et il sera enfermé, par représailles, dans une prison alors réservée aux criminels d'État, la Bastille lyonnaise de Pierre-Cise. Il en sera libéré et conduit avec son père à la frontière suisse grâce à

un passeport délivré le 20 avril 1688 par l'archevêque de Lyon, *« primat de France, commandant des ordres du roi et son lieutenant général au gouvernement du Lyonnais »*.

Ils vont s'installer, l'un et l'autre, dans la ville de Vevey. Jean ignore toujours, alors, le sort réservé à sa femme ainsi qu'à ses deux filles et à ses deux fils :

*« Son plus grand tourment était de penser à ses enfants : deux filles enfermées dans un couvent de religieuses à Bagnols, deux garçons aux jésuites à Beaucaire, et pour comble, sa femme errante, sans sçavoir où. »*

Jean de Barjac de Rochegude avait épousé, le 14 novembre 1672, Françoise d'Agoult, fille d'Hector, seigneur de Boneval, et d'Uranie de Calignon. Arrière-petite-fille du chancelier de Navarre, Soffrey de Calignon, la marquise était dotée, rapporte-t-on, d'un caractère bien trempé, d'une foi inébranlable, et d'une intelligence bien supérieure à la moyenne. Aussi, dès que ses enfants lui furent enlevés, après l'arrestation de son mari, pour être placés dans des institutions où tout était mis en place pour les convertir, elle troqua ses habits pour ceux d'une paysanne, et s'enfuit du château de Rochegude dans le but de chercher de l'aide auprès de ses amis et parents, afin de récupérer ses enfants. Après avoir erré, pendant plusieurs jours, dans les bois et montagnes des alentours, et s'être parfaitement adaptée à sa nouvelle apparence, elle réussit à se faire engager comme bergère, avant d'être reconnue et dénoncée. Enfermée dans un couvent de Nîmes, non seulement elle résista aux sollicitations répétées de la mère supérieure, pour lui faire abjurer sa religion, mais elle la conduisit, au bout de quelques jours, à faire cette étonnante requête à l'évêque : *« Otez-nous cette dame, ou elle rendra tout le couvent Huguenot ! »* Le prélat ne peut qu'obtempérer et l'ordre fut bientôt donné de conduire la marquise de Barjac de Rochegude à Genève. De là, elle gagna, vraisemblablement en 1690, Vevey où elle tomba dans les bras de son mari et de son beau-père.

Restait le sort de leurs quatre enfants. Uranie et sa sœur aînée Françoise, enlevées à leur mère à la fin l'année 1685, alors qu'elles n'étaient respectivement âgées que de 3 et 5 ans, furent placées au couvent de Bagnols où elles demeurèrent 14 longues années, heureusement avec la proche présence dans la cité de Madeleine de Barjac, leur tante. Deux cents écus furent prélevés, sur les biens réquisitionnés de leur famille, pour assurer leur entretien. Leur adolescence étant arrivée sans que l'on pût mettre en doute leur attachement au catholicisme, l'abbesse, de la famille des Lussan, leur permettait d'aller régulièrement visiter leur tante, sous la surveillance d'une garde.

Leur évasion fut, sans doute, méticuleusement organisée par leur oncle Jacques de Barjac, et la complicité de

leurs frères, pour s'enfuir, lors d'une de ces traditionnelles sorties, chez une amie de la famille, bonne catholique, qui résidait à Nîmes. Celle-ci, trop connue du couvent, les conduit discrètement chez une autre amie restée fidèle aux Barjac. L'évêque alerté fait visiter tous les lieux susceptibles de les abriter et les gens d'armes parviennent à l'endroit où elles se trouvaient :

*« La dame, sans s'étonner, fait ouvrir toutes les portes, et donne ordre à l'oreille de faire descendre les demoiselles dans un puits à plain-pied de la maison, sans profondeur et sans eau. Elles y entrent et l'on ferme le puits avec quatre planches. L'aînée, voyant un crapaud dans le fond du puits : Ah ! Ma sœur, dit-elle, voilà un méchant présage ! L'autre, en marchant sur cet insecte : Hé bien, ma sœur, dit-elle, voilà le présage ôté ! On remarque cet endroit pour faire voir le courage de ces jeunes filles. On les fit remonter du puits, après que les visiteurs furent sortis. Le lendemain au matin, sous la conduite d'un bon guide, on les fit partir à cheval, habillées en paysannes, avec la demoiselle qui les avait si bien adressées. Elles arrivèrent heureusement à Genève ; de là dans Vevay, chez leur père, sans se faire connaître. La mère fut la première qui reconnut sa plus jeune fille<sup>5</sup>. Voilà notre chère enfant, dit-elle à son mari avec un transport de joie. Voici l'autre, ajouta l'aînée en se jetant sur le col de sa mère. On s'embrassa de part et d'autre sans dire mot : les grandes joyes comme les grandes douleurs parlent peu. Toute la ville en foule vint à la maison témoigner la part qu'ils prenaient à notre joye. Elle fut grande, plus grande encore, lorsque le père et la mère s'aperçurent que leurs filles n'avoient ni l'esprit, ni le cœur gâtés. Celui qui est né de Dieu, dit saint Jean, le malin ne le touche point. »*

Les deux sœurs qui avaient sans doute résisté à leurs malheurs, grâce à leur bonne entente, ne se marièrent point. Vivant à Vevey, elles furent appréciées pour le bien qu'elles firent autour d'elles, en dépensant en œuvres de charité la pension succincte qu'elles recevaient pour leur entretien. Françoise mourut le 7 mars 1739, Uranie, le 14 août 1748, après avoir effectué, dix ans auparavant, et alors qu'elle ne percevait plus de pension, un don de 400 livres (5 300 €) à la Chambre des Réfugiés des Protestants, ne demandant pour assurer sa subsistance qu'une partie des intérêts de la somme placée au profit de l'institution, soit environ 16 livres par an (210 €).

Pour bien mesurer l'accueil chaleureux de la population de Vevey, relaté par leur oncle, il faut souligner l'estime dans laquelle la ville suisse tenait les Barjac-Rochegude. À la mort de leur grand-père, Charles, le 22 novembre 1695, le Conseil des édiles de Vevey fit inscrire dans ses registres :

*« Veu le décès de messire Barjac, seigneur de Rochegude, ordonné qu'en considération de sa qualité*

*et de son mérite, comme aussi de ce qu'il nous a honorés de bien vouloir accepter la bourgeoisie, on ira complimenter par quatre seigneur du corps, M. le marquis de Rochegude, son fils, lui offrir le tombeau du Conseil et les couleurs de la ville pour porter le corps. »*

Mais revenons aux deux fils de Jean qui, lui aussi, était honoré de la qualité de *Bourgeois de Vevey*, et qui laissait son logis pour y tenir les assemblées générales de la Chambre des Réfugiés.

Les deux enfants, Hector et Charles, ont respectivement 9 et 10 ans lorsque, enlevés à leurs parents, ils sont placés chez les jésuites, à Beaucaire<sup>6</sup>. Libérés de leur internat, à leur adolescence, vers 1694, présumés catholiques et rentrés dans le château de Rochegude qui leur a été restitué (par leur tante Ennemonde qui avait administré les biens des Rochegude) ils peuvent aborder une nouvelle vie. Mais, une fois sorti de leur collège où la discipline jésuitique était draconienne, leur liberté de mouvement, l'attrait de la vie, ne les incitent pas, a priori, à tout abandonner pour rejoindre leur famille. Il y a aussi, sans aucun doute et plus sûrement, la volonté de leurs parents de les voir demeurer en France pour sauvegarder le patrimoine familial. D'autant que, pour encourager leur maintien dans le catholicisme, leur entourage nobiliaire, et même familial - leur tante, Madeleine, devenue catholique avec son mari, Charles de Sibert, baron de Cornillon et gouverneur de Bagnols -, les aurait incités, semble-t-il, à faire de riches mariages et à accepter des charges flatteuses dans l'armée ou dans l'administration royale.

Hector, le plus jeune, le plus fragile, est, pourtant, le premier à refuser cette vie facile. Il rejoint, au grand plaisir de ses parents, sa famille à Vevey, vraisemblablement en début d'année 1699, soit, curieuse coïncidence, presque à la même époque que ses deux sœurs. Sa santé n'étant pas florissante, ses parents le perdront une seconde fois, quelques mois seulement après son retour, et cette fois-ci définitivement. On ignore de quelle nature était la maladie qui l'emporta à l'âge de 24 ans.

Quant à son frère Charles, si l'on s'en tient aux propos de son oncle Jacques...

*« Cette mort fit impression sur le frère, il fut plus attentif à ses devoirs ; il se dispose à partir, c'est du moins ce qu'il écrivoit ; cependant il demouroit encore, il ne pouvait s'arracher au monde, il balançoit entre le ciel et la terre ; cela n'est pas étonnant, il étoit jeune, assez bien fait, fort à son aise, caressé des puissances qui cherchoient à le retenir par des emplois à la guerre ou par un mariage : voilà des grands attraits ; mais enfin la grâce victorieuse le mit en pleine liberté ; il sort, sans passeport, sans bien, sans ressource, et jamais plus content que dans l'exil et la misère. C'est ce que m'ont dit tous ceux qui l'ont vu. »*

Oui, certes ! Le récit de Jacques de Rochegude ne peut pas être différent à l'époque où il l'écrit. Mais les événements, semble-t-il, ne se sont pas déroulés aussi facilement et, de surcroît, dans le même contexte. Quelques documents relevés à la Société de l'Histoire du Protestantisme Français laissent apparaître, en effet, que le dernier héritier de la dynastie des Barjac de Rochegude avait d'autres raisons de différer son départ. Il permettait, sans aucun doute, à son oncle d'avoir des informations et des contacts pour savoir ce qui se passait réellement en France, et plus particulièrement dans les Cévennes et le Vivarais, dans la nature et l'organisation des conflits qui opposaient les camisards et les troupes royales. Une grande partie, en effet, des immigrants, composée de la bourgeoisie et de la noblesse protestante, n'adhérait pas aux actions radicales des camisards, et hésitait fortement à encourager leur mouvement extrémiste. Son oncle Jacques avait également besoin de relations soutenues avec une filière pour aider à secourir les galériens de Marseille condamnés pour leur foi réformée.

D'ailleurs Charles de Barjac se compromet dangereusement, jusqu'à l'emprisonnement.

Madame de Merez, en effet, écrit :

*« Un officier français réfugié, nommé Peytau, né à Boucoiran, envoyé de Hollande pour s'entendre avec les camisards, fut arrêté en septembre 1703. Conduit à Alais, où l'intendant l'interrogea lui-même, il donna le nom, en subissant la question, du jeune marquis de Rochegude, comme d'un homme à qui il devait parler. On fut surpris d'entendre nommer celui-là, car c'était le seul de sa maison resté dans le pays, son père ayant été détenu dans la Citadelle, s'était enfin retiré, sa mère, ses sœurs, ses frères (?) avaient passé chez les étrangers ; on croit qu'il était facile à celui-là de faire de même. Cependant il fut arrêté et mené à Alais, mais peut-être à cause d'une grosse parenté qu'il a dans cette ville, on l'a conduit à Saint-Hippolyte. »*

Nous relevons, ensuite, dans *« Un gentilhomme huguenot au temps des camisards, le baron d'Aigaliers »*, ouvrage écrit par la baronne de Charnisay :

Il était détenu depuis 5 mois quand le Maréchal de Montrevel écrivit à Chamillard (G.1796, f°11) : *« Montpellier, le 17 janvier 1704. Quelque perquisition, Monsieur, qu'on ait fait depuis cinq mois contre le marquis de Rochegude, que j'ay fait arrêter et conduire dans le château de Saint-Hippolyte, on n'a rien trouvé qui puisse autoriser la déclaration du capitaine hollandais qui a esté rompu vif à Alais, qui disoit avoir ordre de s'adresser à lui. Il est fils d'un père qui s'étoit retiré à Genève, n'a jamais voulu que ses autres enfants portassent un moment les armes contre le roy. Il a d'ailleurs un bien considérable qui peut être garant de sa conduite et engager le Roy à lui accorder sa liberté... »* Sur cette lettre, il est écrit en marge : libéré.

Charles avait réussi à s'en sortir, vraisemblablement grâce à des appuis familiaux influents (grâce notamment à ses cousins de LA FARE, et puis n'oublions pas que sa famille est alliée, outre les Budos, avec les Audibert de Lussan et les Bérard de Montalet). Arrêté en septembre 1703, il est libéré le 18 janvier 1704. Il est pratiquement acquis, sans aucun doute, qu'il continuera, courageusement, à servir de relais à Jacques de Rochegude qui se déplaçait constamment en Angleterre, en Allemagne, et en Hollande, pour aider les familles de réfugiés et favoriser la libération des galériens. C'est, par ailleurs, sur les investigations du comte de Beauregard que Charles avait certainement dû son arrestation. Celui-ci avait découvert, en faisant surveiller l'oncle par ses services secrets, les actions menées par son neveu, car il écrivait, le 27 mars 1703, au ministre de la Guerre (Dépôt de la Guerre, vol.1707, p. 160) :

*« Monseigneur, je diray à Vostre Grandeur que la révolte des huguenots de Languedoc s'est tramée dans le pays de Genève par de ces gens là qui y estoient retirés, mais principalement par la famille d'un nommé de Rochegude, gentilhomme des Scevennes, dont le nommé de Fonds (Jacques est seigneur de Fons-sur-Lussan), un des cadets, étoit un des chefs de ces scélérats qui fesoient leur demeure depuis nombre d'années à Vevey, petite ville des terres de Genève, de laquelle ils reçoivent des secours considérables d'argent & d'hommes, soit barbets ou soldats allemands qui passent en France par leurs terres sous prétexte de désertion, & se joignent après cela aux bandes de ces scélérats. Je suis avec un attachement inviolable, Monseigneur, & avec tout le respect possible, &c... Le comte de Beauregard, à Chatelrhaud, ce 27 mars 1703. »*

Malgré cette chaude alerte, Charles ne rejoindra sa famille que vers l'été 1713. Il a alors 38 ans ! C'est un homme qui a depuis longtemps déjà des idées arrêtées sur sa position politique et la voix de sa conscience. Il ne s'est pas marié, non pas parce qu'il est beau garçon et qu'il papillonne. À cette époque-là et dans le milieu de la noblesse de province où Charles sévit, on se marie pour s'établir, pour construire l'avenir d'une famille, assurer la postérité du lignage et de l'acquit patrimonial. Non, Charles ne s'est pas marié parce que ses activités secrètes - c'est là l'avis du narrateur - ne peuvent et ne doivent pas être connues, pour sauvegarder l'avenir et le recouvrement du patrimoine ancestral. Il ne rentre qu'en 1713, non pas uniquement en raison de la guerre des camisards, alors très sérieusement compromise, mais surtout parce que, à cette époque, après la reculade du traité d'Ûtrecht concernant le retour encore possible des protestants et de leur religion dans leur pays, Charles, bien informé par son oncle a, comme beaucoup de ses pairs, définitivement,

abandonné tout espoir de retour de sa famille dans les Cévennes. Tant que l'espoir demeurait, Charles devait rester en possession des biens familiaux, presque entièrement, récupérés ; ces derniers assuraient, selon Saint-Simon, - ce qui est vraisemblablement exagéré -, 12 000 à 16 000 livres de rentes annuelles (soit 160 000 à 210 000 €) grâce auxquelles il pouvait, de loin et pendant quelque temps, assurer la subsistance de sa famille, à Vevey, sortie de France complètement démunie, et aider son oncle dans ses voyages auprès des souverains européens pour défendre la cause protestante de France. Pour la suite et la fin de vie du marquis Charles de Barjac de Rochegude, dernier du nom, j'ai choisi cette note de Boislisle à l'édition de Saint-Simon (II, p. 273) :

« *En mars 1713, Rochegude alla rejoindre sa famille à Vevey ; il devint bourgeois même, se maria en janvier 1725 et mourut la même année sans enfant. En lui s'éteignit une race illustre dont Jurieu a glorifié tous les personnages pour leur constance et leur dévouement aux intérêts de la religion persécutée.* »

Charles ne se maria, en effet, que le 22 janvier 1725, à l'âge avancé de 50 ans, avec Marie de Philibert, fille du marquis Jean de Venterol, d'une famille protestante du Dauphiné également réfugiée à Vevey. Les deux familles se fréquentaient depuis longtemps, d'autant plus que la tante de Françoise d'Agoult avait été mariée à Henri de Philibert, seigneur de Largentière. La raison de ce mariage tardif est-elle due au prolongement de l'action de son oncle, décédé en 1718, activité qui ne permettait pas une vie sédentaire et familiale ? On n'a pu trouver aucune trace particulière de son existence jusqu'à son mariage. On sait seulement qu'il perçut une pension de cinquante pièces<sup>7</sup> du roi Georges d'Angleterre, ce qui peut laisser penser qu'il avait été recommandé pour l'activité qu'il avait menée et qu'il menait, peut-être, encore... Toujours est-il que cette pension a été reportée, après sa mort, sur ses deux sœurs. Encore absent, lors du décès de sa mère, Françoise d'Agoult, le 13 août 1712, il sera présent lors de celui de son père, le marquis Jean de Barjac de Rochegude, le 29 octobre 1720. Charles n'aura pas le temps d'assurer la postérité du lignage des Barjac de Rochegude, il s'éteindra au mois d'octobre qui suivra son mariage d'une fatale maladie. Le livre des Bourgeois de Vevey, laisse apparaître cette mention laconique, à la fin de la liste familiale concernant les de Barjac-Rochegude, « *Famille éteinte par le décès de son dernier rejeton mâle, Charles de Barjac, dernier marquis de Rochegude.* » Que de chemin parcouru entre le baron Roger de Barjac, sacrifié à Roncevaux pour sauver son empereur, Charlemagne, et le marquis Charles de Barjac de Rochegude mort dans l'oubli pour obéir à sa conscience, plutôt qu'à son roi !

## II . Jacques de Barjac, au secours des persécutés.

Il n'est pas possible de fermer la porte de l'existence de cette famille sans s'attarder sur la vie du marquis Jacques de Barjac de Rochegude, seigneur de Fons-sur-Lussan, sans qui son histoire ne serait pas aussi bien connue, et surtout à qui de nombreux réfugiés protestants ont dû, sinon leur propre survie, du moins leur destin.

Jacques, à la révocation de l'édit de Nantes, est en Alsace, capitaine au régiment de Champagne, l'un des plus prestigieux, sous le commandement du général Montclar. Ses supérieurs l'estiment, Montclar l'honore de son amitié<sup>8</sup> et Louis XIV, lui-même, le tient pour un fidèle soldat, intelligent et courageux,... mais le fait arrêter pour appartenir à la Religion Prétendue Réformée :

« *J'ay toujours servi le Roy en honnête homme, dans un de ses meilleurs régimens, dont le Régiment de Champagne et toujours en campagne. Le Roy même, me faisant arrêter dans Brisach, me fit dire par Monsieur de Monclar, qu'il était content de mes services, que l'on m'avanceroit, mais qu'il fallait changer.* »

Jacques persiste, et est appelé, en dernier recours par M. de Montclar, qui lui présente l'ordre reçu :

« *Le Roy donne mille livres (13 200 €) de pension à tels ou tels (que le marquis ne nomme pas, selon ses propres termes, par modestie) et l'assurance du premier régiment vacant. Mais pour Rochegude, qui persiste à être opiniâtre, le Roy vous ordonne de l'envoyer en prison à Landscreon, jusqu'à nouvel ordre.* »

Incarcéré, visité par des moines qui veulent le convertir, il les renvoie avec ces mots : « *Messieurs, je sçais votre religion, et la mienne, je suis ici pour souffrir et non pas pour disputer : retirez-vous, vous n'avez rien à faire avec moi.* » Trois mois après, il est transféré au fort Saint-André, près de Salins, où le commandant de la prison, La Barthe, sans tenir compte ni de son grade, ni de son rang le fait jeter sans aucun ménagement dans un cachot sombre et humide. Sans pouvoir se raser pendant quatorze mois, il doit survivre avec une nourriture aussi rare que succincte. Mais Rochegude, ferme dans sa foi en la Providence divine, voit sa patience porteuse de fruits, lorsqu'un jour il est réveillé, à travers la paroi de mâchicoulis de sa cellule, par le chant énergique d'un cantique : « *Jamais ne cesserai de magnifier le Seigneur* ». Il émane, tonitruant, de la poitrine de nouveaux prisonniers, ses voisins, nobles poitevins, Messieurs de Monroy, de Marconnay et de Vezansay, tous trois ravis de pouvoir ainsi narguer leurs géoliers. Quand ces derniers s'éloignent dans le haut dédale des lourds couloirs obscurs...

« *Ma joie fut encore plus grande, lorsque, frappant doucement à la muraille, ces braves athlètes appro-*

*chent : Vous êtes, Messieurs, leur dis-je, de la Religion ; votre langage vous donne à connaître. – Oui, par la grâce de Dieu, dirent-ils. – J'en suis aussi par la même grâce, leur dis-je. Ils demandent mon nom. – Quoi ! Dirent-ils, vous êtes frère du Marquis de Rochegude, que nous avons laissé à Pierre-Cize (prison dont ils venaient d'être transférés). – C'est mon frère. (J'avois le cœur serré.) – Il nous a donné une lettre pour vous à tout hasard, ne sachant où vous êtes. Ils la font passer par le plâtre. Je reconnus d'abord l'écriture. »*

La cloison étant percée, un tuyau discrètement la traverse et peut ainsi parfaire l'alimentation de Jacques, par un bouillon admirable, sans lequel il lui serait difficile de tenir, ses voisins bénéficiant d'un régime plus favorable. Son calvaire, ainsi que celui de ses trois compagnons, va pourtant cesser :

*« Le Roy ordonne d'élargir les prisonniers qui n'avoient point changé (de religion), et de retenir ceux qui, après leur changement, avoient été pris, sortans du royaume. »*

Ils seront conduits à la frontière suisse, jusqu'aux Verrières, et libérés par l'officier de police qui les accompagnait. Jacques se dirige vers Vevey, dans le canton de Vaud, lieu de résidence précisé par la lettre de son frère, et à Morges...

*« Je vois passer dans la grande rue mon frère à cheval, sortant des prisons de Pierre-Cize, par ordre du Roy. On ne marque point le temps de sa sortie, ni le temps de sortie de sa femme. Il me reconnoit, il s'arrête, et descend au plus vite. Nous nous embrassons bien tendrement, en nous disant l'un à l'autre : Par la grâce de Dieu, je sors en lui donnant gloire ! Quelle fut notre joye dans cette entrevue ! Elle est au-dessus de toute expression. »*

À noter que Jacques de Rochegude souligne bien sa volonté de ne faire mention d'aucune date, et il n'en citera aucune dans tout le récit. Publié, en effet, en 1715 ce document pourrait donner des indications à la police royale et contribuer ainsi à compromettre gravement un certain nombre de personnes. Tout laisse à penser qu'il rencontra son frère peu après son arrivée, entre le mois d'avril 1688 et le début de l'année 1689.

Entre 1690 et 1698, période à partir de laquelle les archives de l'Église Française de Bâle commencent à mentionner son nom, il se passe huit années mystérieuses sur la vie du marquis. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il ne vécut pas à Vevey avec sa famille et, fait beaucoup plus extraordinaire pour être souligné, lorsque l'on connaît sa parfaite conduite religieuse et l'attachement qu'il porte à sa famille, il n'est pas présent aux funérailles de son père, en 1695. Non, Jacques n'a pas tout dit sur sa propre vie. Ses neveux ont été libérés de l'institut jésuite de Beaucaire dans le courant de l'année 1694. Ses nièces arrivent vraisemblablement à

Vevey en 1698, ou 1699, et il n'est précisé, nulle part, les conditions de leur évasion qui avait dû certainement être minutieusement préparée, comme celle, d'ailleurs du pauvre Hector, au cours de l'année 1699. À partir de 1699, le marquis va consacrer tout son temps, il a 45 ans, à adoucir le sort des réfugiés et de celui de ses coreligionnaires emprisonnés ou aux galères royales pour garder leur foi.

Le sort des réfugiés n'est pas aussi enviable que celui de sa famille ; rien que dans le canton de Berne on compte sur 6 104 réfugiés, 2 162 vivant de la charité publique, c'est-à-dire uniquement grâce à la solidarité du peuple suisse. Mais cette aide a des limites naturelles et le nombre des réfugiés ne cesse de croître, posant un sérieux problème économique à la confédération helvétique.

La Chambre de la Direction des Réfugiés de Berne décide alors d'envoyer deux hommes de confiance auprès des gouvernements des états protestants d'Europe (La Hollande, La Prusse, La Suède, Le Danemark, les principautés allemandes...) ou non catholique comme l'Angleterre, pour les inciter à accueillir un bon nombre de familles exilées. Finalement choisi, Jacques de Rochegude ainsi que son compagnon, Loréal de la Grevillière, sont tous deux recommandés par le gouvernement bernois auprès du Conseil de Zürich afin d'élargir le champ de leur mission. Le marquis Jacques de Rochegude va se donner rapidement trois objectifs dont le dernier demeure le but suprême : rétablir l'Église Réformée en France. Quant aux deux autres, il va s'attacher, sans tarder, à les atteindre : faciliter l'installation des réfugiés en leur trouvant des pays d'accueil, et obtenir l'élargissement de tous les hommes emprisonnés ou condamnés aux galères pour le seul attachement à leur foi.

Malgré les réticences marquées au début par les divers pays qu'ils démarchent - l'Angleterre prétend que son territoire est trop exigü, la Hollande héberge déjà des réfugiés français et vaudois du Piémont, exclus par le duc de Savoie, etc.... - les deux hommes obtiennent le soutien du souverain de Prusse, Guillaume III, et de l'Électeur du Brandebourg, pays où, courant 1699, beaucoup de familles de réfugiés pourront s'établir. Bientôt seul pour accomplir sa tâche, il va obtenir des principaux états protestants, et notamment de la Hollande, du Danemark et de l'Angleterre, suffisamment de fonds pour faciliter l'installation des nouveaux arrivants dans les pays d'accueil.

Mais Rochegude pense avant au retour définitif des réfugiés dans leur pays. Sa vision des choses n'est pas si utopique que cela : les états protestants et l'Angleterre qui composent La Grande Alliance, prennent apparemment le dessus dans le conflit armé qui l'oppose à Louis XIV, dans la guerre de la succession d'Espagne. En cas de défaite, rien ne serait, en conséquence, plus

facile pour les alliés que d'imposer le retour du protestantisme en France. Il est donc important que, dans cette attente, Charles reste au pays pour maintenir en état le patrimoine familial.

C'est aussi, grâce aux informations qu'il glane ça et là, aidé de celles, précieuses, de son neveu, que Jacques prend conscience du sort misérable des hommes enchaînés pour leur foi aux galères. Va commencer, alors, une vaste et patiente action auprès des souverains protestants et anglais, afin de faire fléchir le roi de France et lui faire libérer ces condamnés. Toujours missionné par les édiles suisses, Jacques de Rochemade va, alors, grâce à sa diplomatie, à son incommensurable patience et, surtout, grâce à sa foi inébranlable, tisser des liens considérables directement avec les souverains eux-mêmes. Il obtient l'appui du puissant roi luthérien de Suède, Charles XII ainsi que le soutien inconditionné de l'Électrice de Hanovre, Sophie - future héritière pour ses enfants de la couronne d'Angleterre, la reine Anne ne laissant pas de postérité - qui l'honore même de son amitié. Plus tard, le fils de l'Électrice, Georges, devenu roi d'Angleterre, et ancêtre des souverains actuels, lui sera d'un précieux secours. Les états généraux de Hollande, également, lui feront toujours confiance et voteront unanimement tous les mémoires que le marquis leur soumettra pour libérer les galériens. Les princes allemands, le roi de Prusse ainsi que le roi du Danemark ne lui ménageront pas non plus leur aide et leurs encouragements. Mais les actions les plus décisives seront d'abord portées grâce à la reine Anne d'Angleterre, et ensuite à l'aide soutenue de son successeur, Georges I<sup>er</sup>.

Ses liens sont tels, avec les diverses têtes couronnées, que sa situation en devient ambiguë : il est de plus en plus sollicité pour adopter des positions politiques, à l'encontre de sa propre volonté. Il ne peut pas, il ne veut pas participer au déclin de son pays, même si l'attitude de son souverain, qu'il respecte toujours, est contraire à sa religion et à ceux qui la partagent. C'est avec désolation qu'il apprend les défaites des Flandres, de Oudenarde, de Lille puis de Douai, de l'armée au sort de laquelle il était autrefois lié. Louis XIV, âgé, est en 1709 au plus bas de sa réputation, la France est exsangue, la misère la plus noire y sévit, le brigandage participe au désordre des révoltes locales.

Mais le vieux roi dont l'éclat du soleil décline fortement a gardé un ultime tour dans son sac, lors des négociations de paix à Utrecht : celui de l'inédit. À la surprise générale, il propose aux pays vainqueurs, par son secrétaire d'état, le marquis de Torcy, des conditions plus avantageuses que celles qu'ils espéraient. Chacun étant rasséréiné sur les avantages obtenus pour son propre pays, personne ne relève le refus de principe, opposé par Torcy, celui d'évoquer la situation de la Religion Prétendue Réformée en France.

Malgré une conférence qu'il anime lui-même, le 26 avril 1712, devant l'ensemble des plénipotentiaires de la Grande Alliance, le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, fera l'impasse totale sur le protestantisme en France et sur le sort des réfugiés et des condamnés. Échec total ? Eh bien, non ! L'opiniâtreté, l'absence de désespérance, du marquis de Rochemade, allait arracher quelques consolations sur le sort des galériens. Malgré l'enquête préalable demandée par le duc de Buckingham sur l'intérêt réel que présentait le sort des galériens, la reine Anne, en excellents termes avec Rochemade, passe outre et met en jeu ses diplomates pour obtenir leur grâce du vieux roi malade. Louis XIV signe l'ordre, le 17 mars 1713, de l'élargissement de 136 galériens. Cela restant insuffisant, pour parvenir à faire libérer « le reste » des galériens, il devra rédiger encore de nombreux mémoires et répondre aux accusations insidieuses et notamment à avoir eu celle d'une action strictement politique et non humanitaire. Il obtiendra, notamment, de l'envoyé du roi Louis XIV en Suisse, le comte Du Luc, l'attestation suivante qui fera le tour des cours européennes pour lui conserver son crédit :

*« Monsieur le marquis de Rochemade, réfugié français à Vevey, canton de Berne, y a toujours tenu une conduite convenable à sa naissance, très respectueuse pour le roi et conforme à ses obligations envers sa patrie, ne s'étant point mêlé des affaires d'État ni de guerre. En foi de quoi, etc., etc.*

*Soleure, le 4 novembre 1713, le comte du Luc. »*

C'est grâce à ce nouveau mémoire remis à la reine Anne, en août 1713, que le marquis va obtenir la libération de 11 galériens supplémentaires<sup>9</sup> :

*« Le reste des confesseurs dans les galères, prisons et couvents, implore la clémence de Votre Majesté. La délivrance de leurs frères que Sa Majesté a procurée leur fait espérer la même grâce avec d'autant plus de confiance qu'ils sont dans les mêmes cas, mêmes circonstances qui ont donné lieu à leur détention, dont la véritable cause est la religion. Car pour les gens des Cévennes qui ont été pris les armes à la main on sait qu'ils ne les ont prises que pour se défendre d'aller à la messe. Ils ont été approuvés là-dessus, et appuyés ; les uns et les autres font voir leur innocence en persévérant à souffrir plutôt que d'abjurer comme on les y sollicite par toutes sortes de voyes ; cela se voit encore par la liste exacte et circonstanciée, envoyée de bon lieu au Marquis de Rochemade, qui a l'honneur d'intercéder en leur nom auprès de Sa Majesté, et de l'assurer très respectueusement de leur part qu'ils font continuellement des vœux pour l'entière prospérité de votre Majesté.*

*Le Août 1713, Rochemade. »*

La paix d'Ûtrecht a marqué pour Jacques ainsi que pour son neveu, Charles - puisque ce dernier quittera définitivement Rochegude, cette même année, ceci expliquant sans doute cela - une énorme déception : les espoirs de voir restaurer la religion Réformée en France et par là même celui du retour de leur famille ainsi que celui de retrouver leur patrimoine, sont pour eux à jamais repoussés. La fidélité apportée à sa mission restera, cependant, sans faille : il obtient, dans un premier temps, sans être missionné par les cantons suisses, mais en ayant toujours le soin et l'élégance de tenir ses représentants au courant de ses démarches et de leur aboutissement, la libération de 44 autres galériens, en mai 1714. Puis, avec l'appui du roi Georges Ier d'Angleterre, successeur de la reine Anne décédée, et malgré le silence entretenu par le Régent, après la mort de Louis XIV, il parvient à faire élargir 70 nouveaux galériens dont le baron de Salgas, avec la possibilité pour eux de demeurer en France, s'ils le désiraient, car, pour ceux précédemment libérés, l'exil était imposé. Son dernier combat, il le mènera en contestant à la Régence son refus de libérer certains galériens cévenols. Citons la partie de son dernier mémoire, du 18 avril 1718, les concernant :

« *La dernière classe regarde les gens des Cévennes condamnés aux galères pour être soupçonnés d'avoir eu part aux troubles de ce pays-là ; quand même le soupçon serait fondé, 12 ans de galères semblent avoir expié une faute qui n'a point de mauvais principe. D'ailleurs ils n'ont point été pris les armes à la main, et il ne tient qu'à eux-mêmes de se procurer la liberté s'ils voulaient abjurer la religion, comme l'ont abjurée 40 d'entre eux qui ont été élargis. Quatre d'entre eux compris dans le nombre des 136 ont aussi été mis en liberté sans avoir abjuré. Les uns et les autres sont dignes des compassions royales de Sa Majesté. Rochegude* ». Le marquis Jacques de Barjac de Rochegude mourut, à l'âge de 64 ans, à La Haye, en Hollande, d'une crise d'apoplexie. Sa mission était remplie : il avait aidé des milliers de réfugiés à connaître une autre vie dans la décence, et sauvé 260 galériens, sur près de 300, condamnés pour avoir conservé leur foi. Jacques, viscéralement attaché à sa terre natale, avait tenu à marquer, même dans l'exil, la fidélité et le respect qu'il ressentait pour son roi. À la fin du mémoire écrit sur l'histoire de sa famille il ajoutait ceci :

« *Il n'y a pas un trait dans cette histoire, qui donne à la France de se plaindre de nous, non pas même dans l'exil, indépendans de son empire. J'ai été envoyé, il est vrai, dans les Cours Protestantes, pour affaires de religion ; mais je ne me suis jamais mêlé d'affaires d'État, non plus que mon frère ; cela est connu. Si j'ay parlé pour la Religion et soutenu ses intérêts, j'avois cette liberté en France ; mais je n'ai jamais parlé contre le Roy. Je sçais qu'il est écrit : Tu ne médieras pas du Prince de ton Peuple. Si je me suis attiré l'indignation*

du Prince, c'est pour *avoir obéi au commandement* : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Plus d'un siècle et demi après, le 26 novembre 1871, un Cévenol de 27 ans, originaire d'une vieille famille de Saint-Jean-du-Gard, Louis Nathaniel Rossel, Délégué à la Guerre par la Commune, était exécuté au camp de Satory, près de Versailles, pour avoir respecté cette maxime qu'il s'était donnée :

*Il vaut mieux obéir à sa conscience qu'aux hommes.*

Ne suivaient-ils pas, l'un et l'autre, à travers le temps, cette fierté inébranlable du Cévenol à ne supporter qu'un seul maître : sa conscience, qu'elle soit ou non dirigée par la foi ?

### Notes

<sup>1</sup> – Il est parfois appelé, également, Monsieur de Fons, par référence à sa seigneurie de Fons-sur-Lussan.

<sup>2</sup> – Les 2 et 3 octobre 1685, avant l'Édit de Révocation du 18 octobre, les Barjac de Rochegude essayent de sauvegarder leurs biens patrimoniaux. Le 2 octobre, Françoise d'Agoult teste en faveur de son mari, Jean, pour donner à son fils, Charles. Jean, teste, lui, en faveur de son père Charles qu'il pense hors d'atteinte grâce à sa pseudo-conversion, pour rendre à son fils aîné, Charles. Charles de Barjac de Rochegude, père de Jean, le 3 octobre, lègue, lui, son héritage à Jean ! Il y a fort à supposer que le notaire familial ne devait enregistrer que l'acte qui permettrait de sauvegarder la succession patrimoniale (cf. : Inventaire des actes filiatifs de Barjac par M. Y. du Guerny)

<sup>3</sup> – Anecdote fournie par l'historien Élie Benoît, en correspondance suivie avec Jean de Barjac de Rochegude. Il rapporte, par ailleurs, que Jean, lui-même, avait été bouleversé, par cette involontaire prophétie. Ces propos avaient attiré de Jean cette repartie ironique : « *Vous allez donc faire un bien long voyage !* » Deux heures après, paraît-il, Couderc tombait, mort d'apoplexie !

<sup>4</sup> – C'est, sans doute, grâce à l'intervention de son beau-frère Charles de Sibert, baron de Cornillon et gouverneur de Bagnols, ou à sa parenté avec les La Fare et les Audibert de Lussan, qu'il dut ce sauvetage.

<sup>5</sup> – Il semblerait qu'Uranie, plus jeune que sa sœur de 3 ans, soit l'héritière du fort tempérament de leur mère. La ressemblance avec la marquise devait être également physique.

<sup>6</sup> – Il sera prélevé pour leur entretien, 445 livres, 7 sols et 6 deniers, (5 870 €) sur les biens de leurs parents (Archives de l'Hérault, C.782).

<sup>7</sup> – Vraisemblablement des pièces de cinq livres, soit environ 3 300 €.

<sup>8</sup> – Montclar avait servi en Catalogne sous les ordres du Marquis de La Fare, oncle de Jacques de Barjac de Rochegude. Celui-ci serait, en fait, son grand-oncle par alliance, sa grand-mère, Marguerite d'Audibert de Lussan, étant la sœur de Gabrielle mariée au marquis Jacques de La Fare.

<sup>9</sup> – Parmi ces onze galériens : M. Amouyn, Bancillon, Bousquet, Dussaud Sabatier, Serre le puîné, Serre le jeune...

# À LIRE OU CONSULTER

**Annales de l'Académie Cévenole, 2009-2010, tome XX**, Pôle culturel et scientifique de Rochebelle, 155 rue du faubourg de Rochebelle, 30100 Alès.

Conférences et communications :

- *La guerre des camisards, une révolte populaire et originale*, par Jean-Paul Chabrol.

- *La réforme calvinienne dans sa forme économique et sociale*, par Jean Théron.

- *Le Charbon en Languedoc-Roussillon*, par Jean-Pierre Rolley.

- *Communication de l'académie cévenole sur le contexte de la paix d'Alès*, par divers membres de l'académie cévenole.

- *La cathédrale Saint Jean Baptiste d'Alès, un livre de pierre*, par Thierry Martin.

- *Pasteur à Alès, propos autour d'une conférence*, par Jimmy Druhon.

L'Académie cévenole a un site internet sur lequel on peut consulter les sommaires des précédentes annales de l'académie, depuis 1990, mais qui n'indique pas où l'on peut consulter ou acquérir ces Annales.

<http://www.academiecevenole.fr/>

## Précisions concernant l'Atlas du Languedoc

L'Atlas du Languedoc (Cf. LCC. n° 164, p.28) a migré sur le site des Archives départementales de l'Hérault où il bénéficie d'une meilleure présentation et d'un avantage : toutes les cartes peuvent désormais être téléchargées en Pdf et l'Atlas lui-même peut être téléchargé en entier. Il faut faire « Rechercher des documents », puis « Partenaires scientifiques » et enfin « Atlas historique du Languedoc », mais le lien à partir de CRISES est toujours valable. Élie Pellaquier

**Marie-Lucy Dumas : *Génolhac sur la Regordane, tome 1 : XII<sup>e</sup> siècle à 1815***, Gens et terroirs des Hautes Cévennes, 2011, 23 €.

Il s'agit d'un gros ouvrage de 432 pages, illustré, retraçant l'histoire de Génolhac sur la période allant du XII<sup>e</sup> siècle à 1915. (Le tome 2, à paraître l'an prochain, portera sur la période 1915 à nos jours).

On y trouve des portraits de Génolhacois, des documents historiques, un lexique, sources et bibliographie.

En voici les têtes de chapitre :

I - Génolhac chef lieu de canton

II - Les seigneurs de Génolhac

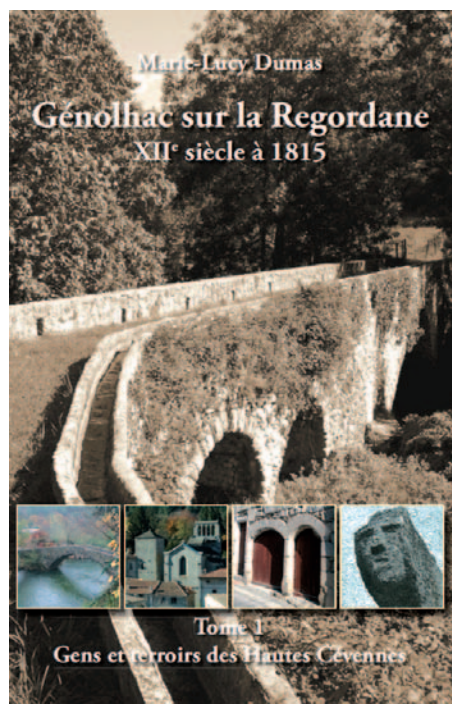
III - Les trois clochers (église, couvent, temple)

IV - Génolhac protestant 1560-1702

V - « Les Camisards semblables à des rochers que les vents combattent en vain » 1702-1704

VI - Riches et pauvres, la vie des Génolhacois du Moyen âge à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

VII - Les bouleversements de l'époque révolutionnaire, 1780-1815.



**Claude-Jean Girard : *Les Anges Oubliés, ou Le dernier des Barjac de Rohegude***, Editions et Régions, 2011, 23 €.

Claude-Jean Girard, donc vous pourrez lire deux articles consacrés au Barjac de Rohegude dans ce numéro du Lien, a publié en 2004 une étude historique sur cette vieille famille cévenole.

Cette année, pour retracer la vie de Charles de Barjac, dernier héritier de la maison, l'auteur a choisi la forme du roman historique.

En effet, les sources historiques sont rares : en janvier 1703, les hommes de Jean Cavalier ont envahi et mis à sac le château de Rohegude, brûlant les archives familiales.

Cependant, la plupart des personnages ont bien existé, la plupart des situations ont été dessinées par l'auteur en fonction de situations avérées ou au moins plausibles, et tout cela suffit à retracer la vie du marquis protestant entre 1685 et 1725, et ses démêlés avec la répression, entre prison et exil.

On regrette le parti pris d'écrire les noms de personnes en majuscules (habitude de généalogiste), ce qui rend la lecture d'un roman difficile.



*AG 2011 : Potelières, la tribune.*



*AG 2011 : Potelières, la salle.*



*Au restaurant « La Fontaine du Mas », à Potelières.*



*Roche gude, rassemblement en bas du village.*



*Pierre Chante, maire de Roche gude, dans l'église du village.*



*Roche gude, un village perché.*

*(Photos F. Ancelin)*